LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comité 21

PROJET
RAPPORT D'ACTIVITES
2010

SOMMAIRE

LE RESEAU DES ADHERENTS **5**

NOUVEAUX PROJETS 2010 ..... **8**

Antenne régionale du Comité 21 en Pays-de-la-Loire 8
Agenda 21 du Comité 21 9
Site portail Agenda21france.org 9
Agenda 21 d'associations 10

LE COMITE DE PROSPECTIVE **11**

PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE **12**

Suivi RSE et accompagnement des adhérents 12
La concertation avec les parties prenantes : un enjeu stratégique 15
Marketing durable : passer de la niche au marché 16
Consommation durable : les changements à entreprendre 17
Achats responsables : accompagnement des fournisseurs PME-PMI 17

ANCRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TERRITOIRES **18**

L'accompagnement des Agenda 21 et des Plans climat territoriaux 18
L'accompagnement-conseil des collectivités 19
Les groupes d'échanges et les formations 20
Du quartier à la ville durable : quels partenariats à l'échelle des territoires ? 21
Le tourisme durable 23
Les Rubans du développement durable 24
Exposition universelle à Shanghai « Better city better life » 24
Etude sur les grandes villes et agglomérations à l'heure de la loi Grenelle 2 25
Colloque sur les Plans climat énergie territoriaux 25

ACCOMPAGNER L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE **26**

Accompagner les Agenda 21 scolaires, de l'école au campus 26
Inciter nos adhérents à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable 28
Renforcer les partenariats 30
Contribuer aux instances nationales EDD 32
La mobilisation des équipes au sein des entreprises et des collectivités 34

EDITION – COMMUNICATION - INFORMATION **36**

Deuxième convention annuelle 36
Rencontre-débat 37
Animation du réseau d'adhérents 38
Renforcement de la communication 38
Publications 39
Relations presse 40
Contribution du Comité 21 auprès de partenaires 42

COMPTES 2010 ..... **46**

le réseau des adhérents

En 2010, le nombre d'adhérents est passé à 456 (y compris les personnalités qualifiées et les membres de droit).
Les quatre collèges progressent :

- Le collège « Entreprises » (118) a enregistré 15 adhésions et 6 démissions ;
- Le collège « Collectivités » (183) a enregistré 28 adhésions et 14 démissions ;
- Le collège « Associations » (91) a enregistré 8 adhésions et 2 démissions ;
- Le collège « Institutionnel - enseignement supérieur - médias » (45) a enregistré 8 adhésions et 5 démissions.

Répartition des adhérents

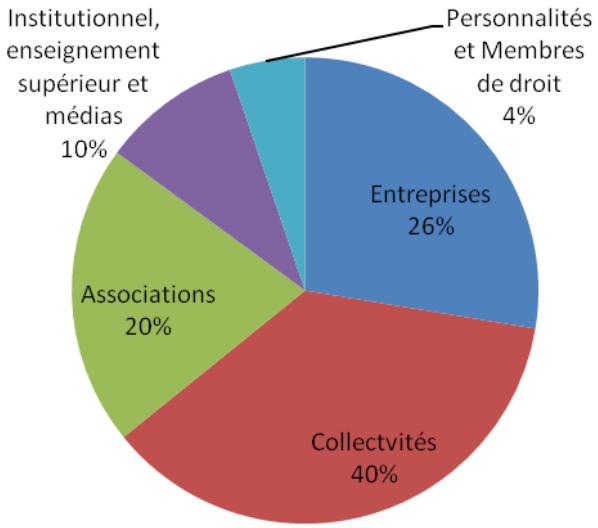

Evolution en nombre des adhérents

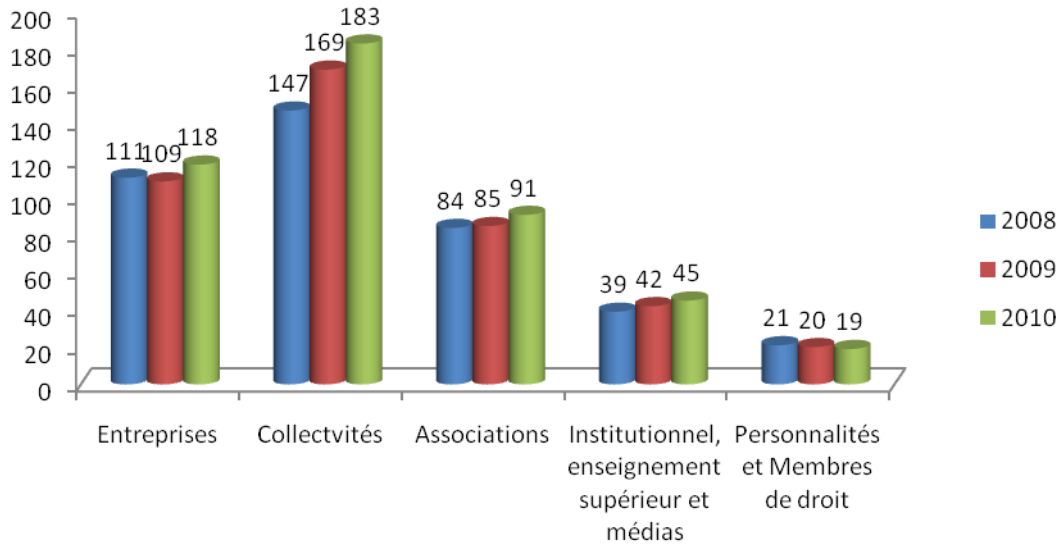

Nouveaux adhérents : 60 (dont 24 en Pays-de-la-Loire : membre identifié par *)

Collège Entreprises : 15

- Agence Ecoachats *
- Alphacoms *
- Altamire *
- Arbalange *
- CCAS (Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière)
- Cir2D *
- DDIDF (Développement Durable Ile-de-France)
- Delta Environnement *
- Egis
- Eliez
- Enviropéa
- Escalade *
- Hydé Clean *
- Le cavernamuth
- O'Communication

Collège Associations : 8

- Agora services *
- APF (Association des paralysés de France)
- BATIK International
- Familles rurales (75)
- FSC France (Conseil de soutien de la forêt)
- Odcvl, comptoir de projets éducatifs
- PFCE (Plateforme française pour le commerce équitable)
- TDIE (Transport développement intermodalité environnement)

Collège Institutionnel - enseignement supérieur – médias : 8

- APIC (Association pour la promotion de l'information citoyenne)
- CNAM des Pays-de-la-Loire *
- Ecole centrale de Nantes *
- Ecole des métiers de l'environnement (EME)
- Institut télécom
- Université catholique de l'Ouest *
- Université de Nantes *
- UVED (Université virtuelle environnement et développement durable)

Collège Collectivités : 28

- Adoma
- CAN (Communauté d'agglomération de Niort) *
- CARENE (Communauté d'agglomération de la région nazairienne) *
- Centre d'études et d'action sociale de Vendée *
- Communauté d'agglomération de Saumur *
- Communauté de Communes du Grand Villeneuvois
- Communauté de communes du Pays des Herbiers
- Conseil général de l'Ain
- Conseil général du Gard
- GIG petite couronne (Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la Région Ile-de-France)
- Lille métropole habitat
- Louvigné communauté
- SEM régionale des Pays-de-la-Loire *
- Vannes agglo
- Ville de Bailly-Romainvilliers
- Ville de Bischheim
- Ville de Bouguenais *
- Ville de Bourg-la-Reine
- Ville de Carnac *
- Ville de Changé *
- Ville de Courbevoie
- Ville de La-Chapelle-sur-Erdre *
- Ville de Mers-les-Bains
- Ville de Pornichet
- Ville de Saint-Hilaire-de-Riez *
- Ville de Treillières *
- Ville de Vernouillet
- Ville de Villeneuve-la-Garenne

Personnalité : 1

- Eric Guillon

Adhérents sortants : 29

Collège Entreprises : 6
- Barclays
- Eco-systèmes
- Fondation BMW
- Neuflize
- Toyota
- Villa Soleil

Collège Associations : 2
- Comité 21 Algérien
- Fondation du devenir

Collège Institutionnel - enseignement supérieur – médias : 5
- BEM - Bordeaux Management School
- Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion - Campus d'Albi
- Ecole des Mines d'Albi
- Gaïa Network
- Isted

Collège Collectivités : 14
- Conseil régional de Bourgogne
- Conseil général de Corrèze
- Conseil général de Haute-Vienne
- Conseil général de Saône-et-Loire
- Conseil général des Alpes-Maritimes
- Conseil général du Bas-Rhin
- Conseil général du Val d'Oise
- Conseil général du Val de Marne
- Ville d'Auxerre
- Ville de Douai
- Ville de Rennes
- Ville de Toulouse
- Ville de Versailles
- Mont-Dore Environnement

Personnalités : 2
- Eric Guillon
- Jean-Claude Oppeneau

Evolution du nombre total des adhérents

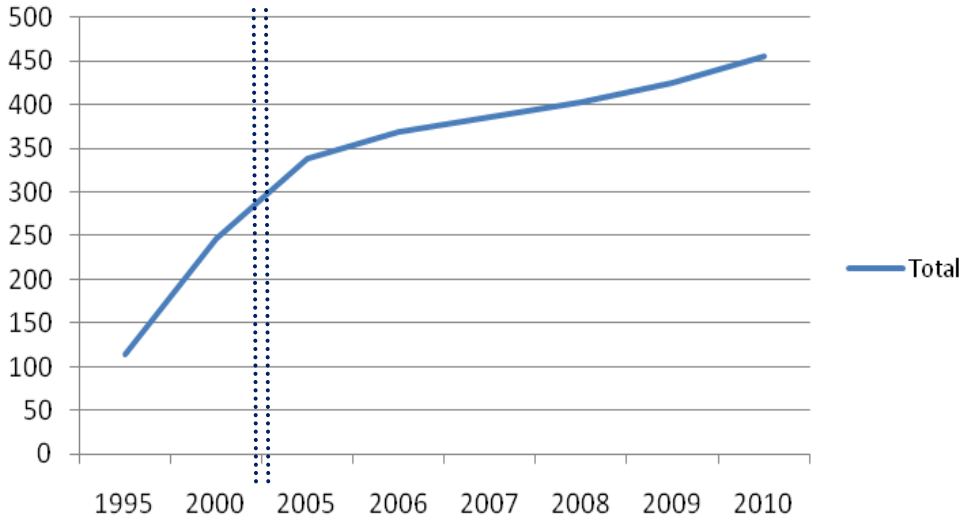

Antenne régionale du Comité 21 en Pays-de-la-Loire

Depuis mars 2010, le Comité 21 s'est implanté en Pays de la Loire. Accueillie dans les locaux du Conseil régional, cette antenne organise différentes rencontres et facilite la mise en réseau des acteurs du développement durable. A l'occasion du lancement officiel, l'association a organisé une rencontre-débat intitulée *Développement durable : mobilisation au cœur des territoires !* qui a mobilisé près de 250 acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, et l'ensemble des acteurs présents sur le territoire).

Par ailleurs, plusieurs rendez-vous sur les Agenda 21 et les Plans climat, les stratégies RSE ainsi qu'une formation sur les opportunités du Grenelle de l'environnement ont été organisées. Au total, 411 personnes ont participé à ces journées d'échanges. Le Comité 21 accompagne 22 structures ligériennes, qui ont officiellement adhéré au Comité 21 cette année (Agenda 21, Plan Climat ou RSE) Formation-sensibilisation des dirigeants aux enjeux du développement durable, assistance pour la rédaction du cahier des charges, identification des axes à investir, production des recommandations sur le pilotage de la démarche, organisation de la concertation, les demandes sont très variées.

Pour renforcer l'ancrage territorial de l'antenne, de nombreux partenariats sont engagés : tour de France de l'ISO 26000 avec l'AFNOR, trophées régionaux du développement durable avec EDF, parlement des « entrepreneurs d'avenir » en 2011, participation au réseau des « dirigeants responsables de l'Ouest », création du baromètre du développement durable en Pays de la Loire avec le CIVAM, …

Pour rendre visible son action, l'antenne des Pays-de-la-Loire s'appuie sur un **site Internet** www.paysdelaloire.comite21.org qui réunira à la fois les activités du Comité 21 dans cette région, l'actualité institutionnelle du développement durable et les retours d'expérience des démarches territoriales de développement durable (sous la forme d'une cartographie et de fiches explicatives). Le site sera ouvert en janvier 2011. En parallèle, le Comité 21 a publié un **panorama des initiatives de développement durable** engagées sur la région des Pays-de-la-Loire. Il sera rédigé d'ici à la fin de l'année 2010 et diffusé en janvier 2011.

Agenda 21 du Comité 21

Le lancement de l'Agenda 21 du Comité 21 a été entériné par une annonce au Conseil d'administration du 21 octobre 2009. En 2010, deux étapes majeures ont eu lieu : un **diagnostic partagé** (état des lieux technique, gouvernance, communication et transparence, gestion financière et des ressources humaines, ressenti des salariés et des adhérents) et le Bilan Carbone® réalisé avec GoodPlanet. L'assemblée générale du 9 juin 2010 a été l'occasion d'annoncer aux adhérents l'engagement du Comité 21 dans cette démarche et le résultat global du Bilan Carbone, qui s'élève à 1,96 tCO_2e, par collaborateur, ce qui représente un aller simple Paris-Los Angeles (2 tCO_2e).
Les résultats du diagnostic partagé et la restitution du Bilan Carbone® ont été présentés à l'équipe le 6 décembre 2010, et nourriront les échanges dont l'objectif est l'élaboration d'un projet du premier plan d'action en 2011 sur l'ensemble des thématiques du diagnostic partagé.

Site portail Agenda21france.org

Jusqu'ici réservé aux démarches des collectivités, le Comité 21 ouvre son site-portail www.agenda21france.org aux démarches Agenda 21 menées par les différents acteurs de la société. Ce site portail offre sur sa page d'accueil un accès vers trois types de démarches : **Agenda 21 territoriaux ; Agenda 21 scolaires** ; **et autres Agenda 21** (associations, fédérations, entreprises …). Outre une profonde refonte de l'architecture, le Comité 21 met désormais à la disposition des acteurs une **cartographie** des démarches développement durable en France. Après validation par le Comité 21, chaque démarche référencée permet d'alimenter une carte du territoire national. L'objectif est de proposer aux internautes une large représentation des retours d'expérience et des outils méthodologiques pour faciliter la mise en œuvre de ces démarches.

Il permet aux citoyens de se repérer sur l'actualité du développement durable en France, de s'informer sur les grands projets qui animent les territoires et de découvrir les organismes qui s'engagent. Il contribue à la mobilisation des habitants sur le devenir de leur territoire et à leur implication dans la construction des Agenda 21, à l'échelle des territoires, des établissements scolaires, des entreprises ou des associations. C'est également un excellent outil de mutualisation, de valorisation et de veille pour tous les acteurs et les partenaires engagés dans des Agenda 21 : les collectivités territoriales, les acteurs de l'éducation, les ONG et les associations, les entreprises ; les organismes publics … Enfin, les médias sont également en demande d'initiatives concrètes sur ce sujet.
L'ouverture du site aura lieu en janvier 2011.

Agenda 21 d'associations

Le Comité 21 et l'Ifrée se sont vu confier par l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID) d'Aquitaine une mission pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement de six associations girondines dans la mise en place de leur Agenda 21 : la Ligue de l'enseignement de Gironde, le Réseau aquitain des musiques actuelles (RAMA), Graine Aquitaine, l'Association des petits débrouillards Aquitaine (APDA), Meduli Nature et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Gironde.

Cette mission a débuté en juillet et doit durer jusqu'en mai 2011. L'objectif pour les six associations est double : expérimenter pour elles-mêmes la méthode Agenda 21 et se mettre en capacité d'accompagner d'autres associations de leurs réseaux dans leurs démarches. Cette mission se concrétise par l'animation de quatre réunions collectives et d'une réunion individuelle par association. Par ailleurs, tout au long de la démarche, le Comité 21 et l'Ifrée réalisent un accompagnement individuel ainsi qu'un accompagnement collectif en continu via l'animation d'un espace numérique de travail partagé (comptes-rendus, outils, forums de discussion).

Le Comité 21 capitalisera cet accompagnement en 2011 en alimentant son propre Agenda 21 et en mettant à disposition sur son site portail www.agenda21france.org des outils et des bonnes pratiques spécifiques aux Agenda 21 menés par les acteurs associatifs.

- **Note cadre n°2 de l'Observatoire des crises du Comité 21 avec pour thème « L'écologie saisie par la croissance ? »***

Afin de suivre l'évolution des crises en regard des enjeux du développement durable, le Comité de prospective du Comité 21 annonçait, lors de la parution de son premier rapport en juin 2009, la création d'un « Observatoire des crises ». Il s'agit pour ce réseau de mesurer, au fil des crises, l'évolution sur les court et moyen termes de leurs manifestations et la manière dont elles sont traitées. Dans cette note cadre n°2, l'Observatoire s'est interrogé sur le concept de croissance verte : à quelles conditions cette nouvelle croissance permettrait de sortir durablement des crises économiques et écologiques ? Dans le sillage des analyses du Comité de prospective, l'Observatoire constate que si le *green business* est un marché mondial très prometteur, notamment en matière de création d'emplois, et si l'écologie est un nouveau levier du capitalisme, **deux menaces, aujourd'hui comme avant la crise, pèsent sur la durabilité de cette évolution : la religion de l'immédiat et la possibilité de faire peser sur d'autres les conséquences de sa propre conduite.** Gouvernance planétaire et régulation des marchés restent donc, dans une optique de développement durable, consubstantielles d'une conversion verte de l'économie.

* Rédaction dirigée par Bettina Laville, présidente du Comité de prospective et présidente fondatrice du Comité 21, et Guillaume Cantillon, juriste, rapporteur du Comité de prospective et de l'Observatoire des crises. *20 pages – mars 2010*

- **Rapport du Comité de prospective : *La ville, nouvel écosystème du XXIème siècle***
  Ville, réseaux, développement durable

Depuis le début des années 90, le Comité 21 confronte la ville aux principes du développement durable. A travers la mise en place d'un Comité de prospective rassemblant des urbanistes, des économistes, des élus et des personnalités du monde de la recherche, il a souhaité dresser la topologie d'un écosystème placé au cœur d'un processus de changement permanent : la ville.

Les villes, pures créations humaines sont sans cesse remises en question dans leur organisation, leur architecture, leur agencement et au final leur durabilité. Par la mondialisation en premier lieu, mais également par la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la montée rapide des préoccupations environnementales, le changement de la composition économique et sociale et par conséquent, celui des modes de vie. Ces évolutions questionnent en permanence la ville et ses acteurs sur le fondement du « vivre ensemble ».

La notion de développement durable interroge elle aussi nos modes de vie. A travers cet ouvrage, le Comité 21 a donc souhaité se livrer à un exercice de prospective normative avec pour objectif de définir une vision commune aux acteurs de la ville appuyée sur les principes du développement durable. Sa démarche est réflexive : il s'agit d'interroger et de construire un socle de connaissance communes afin de réduire les incertitudes et, ce faisant, faciliter les innovations.

Mobilités, densité et flexibilité, inter-connectivité, mixité sociale, environnement et changement climatique, concurrence économique et injonctions internationales : ces notions évolutives remettent en question la ville telle que nous la connaissons. En s'appuyant sur une vision écosystémique, le Comité 21 a souhaité voir dans quelle mesure le développement durable pouvait apporter des réponses. Il en sort des propositions pour de nouvelles règles de gestion des ressources et des comportements. A travers cet ouvrage, le Comité 21 a souhaité également réaffirmer l'opportunité que constitue la « ville durable » pour la démocratie.

Le rapport sera publié au premier semestre 2011.

Suivi RSE et accompagnement des adhérents

Objectif : accompagner nos adhérents dans leurs démarches de développement durable.
Au quotidien, cela se traduit par la réponse à des demandes d'informations, l'organisation de rendez-vous, d'interventions, la publication d'analyses ou encore la mise en réseau entre les adhérents du Comité 21.

- **En 2010, organisation de trois rendez-vous de la RSE**

Les rendez-vous de la RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) ont pour objectif de donner à nos adhérents les clés de réussite pour la mise en œuvre de leurs démarches de développement durable avec la participation d'experts et d'acteurs opérationnels.

Ce qu'en pensent les adhérents :

Synthèse des questionnaires de satisfaction :
Le programme Economie responsable a organisé trois rendez-vous RSE en 2010. Sur l'ensemble de ces groupes, l'animation, l'organisation (amont, accueil, nombre et diversité des intervenants) sont globalement jugés satisfaisants voire très satisfaisants. Il nous est cependant demandé de veiller : à la gestion du temps, à un aspect parfois trop théorique des interventions, au ciblage des présentations par rapport aux questions posées dans le programme et à la diversité des témoignages proposés. Les exemples opérationnels et les retours de bonnes pratiques sont tout particulièrement appréciés : ils sont salués parce qu'ils permettent une prise de conscience des actions possibles en matière de développement durable. Les questions posées par les participants consistent d'ailleurs souvent en la demande de précisions sur les actions mises en place : indicateurs d'évaluation ou chiffres clés par exemple. La visioconférence entraîne des avis parfois négatifs : elle limite la convivialité des rencontres en direct et créé des difficultés techniques (images petites, zoom limité sur les personnes qui parlent) en particulier à l'Institut Telecom où le confort de la salle a par ailleurs été remis en question. Le nombre de participants a varié entre 31 et 54.

L'ISO 26000, une norme « hors normes » ? – 31 mars 2010
Le 30 mars, le Comité 21, avec le soutien de l'AFNOR, a organisé le premier rendez-vous de la RSE sur la norme ISO 26000 à l'ESCP Europe. La future norme ISO 26000, consacrée à la responsabilité sociétale des organisations, a fait l'objet d'une concertation multi-acteurs depuis 2005 et a vocation à s'adresser à tout type d'organisations - aussi bien publiques que privées - dès la fin de l'année 2010. Les débats ont porté notamment sur les pratiques de reporting des entreprises ainsi que sur l'adaptation de la norme aux collectivités locales, qui pratiquent déjà l'Agenda 21 territorial, et enfin sur les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre opérationnelle.
Ce rendez-vous a rassemblé 42 participants.

Intervenants :
Patrick Jolivet (BMJ Ratings) ; Olivier Graffin (AFNOR) ; Daniel Darracq (IC-entreprise) ; Isabelle Cadet (Université catholique de Lyon 3) ; Camille Lecomte (FNE).

Comment mieux préserver la biodiversité grâce à ses parties prenantes ? - 12 octobre 2010
Le 12 octobre, le Comité 21 en partenariat avec **Orée** a organisé un Rendez-vous RSE autour du thème : *comment préserver la biodiversité grâce à ses parties prenantes ?* Après une introduction de Michel Trommetter de **l'INRA** sur les interdépendances liées à la biodiversité, la matinée s'est poursuivie avec deux témoignages d'entreprises : **Lafarge** qui a présenté les actions menées en partenariat avec le **WWF** sur ses carrières puis **Nestlé/ Agrivair** qui a parlé des initiatives menées depuis près de vingt ans sur l'impluvium des sources de Contrexéville et Hepar. Les débats ont porté sur la valeur à donner à la biodiversité, la possibilité d'évaluer les impacts de l'entreprise et de mettre en place des indicateurs permettant le suivi des actions menées par les celles-ci en matière de biodiversité.
Ce rendez-vous a rassemblé 31 participants.

Intervenants :
Michel Trommetter (INRA) ; Julia Haake et Pascal Grondin (WWF France) ; Arnaud Colson (Lafarge) ; Philippe Pierre (Agrivair, Nestlé Waters).

Comment réussir l'ancrage territorial de son entreprise, ou comment être une entreprise citoyenne en partenariat avec les acteurs de son territoire ? - 8 décembre 2010
La Poste a exposé sa vision de l'ancrage et sa mise en œuvre grâce à un témoignage croisé entre la délégation nationale du développement durable et son homologue en **région Pays-de-la-Loire**. **Veolia** et la Ville de **Rezé** ont expliqué la genèse et la méthodologie de concertation développées localement dans le cadre d'un diagnostic territorial. Enfin, l'association des entreprises de la **Chapelle-sur-Erdre** -qui regroupe plusieurs PME- a présenté la réalisation de bilans carbone partagés ainsi que le travail réalisé avec la ville dans le cadre de son Agenda 21. Les échanges ont porté sur la nécessité de prendre le temps de connaître les acteurs locaux pour réaliser un projet commun ainsi que sur l'importance d'intégrer les PME aux débats. Le Comité 21 a ensuite organisé la visite du projet Aquasim au CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) sous l'angle des partenariats entre différents acteurs du territoire. Urban Garden - PME proposant des murs végétaux- et l'ESAT (Etablissement de service d'aide par le travail, ex CAT) qui offre un service de blanchisserie aux membres du CSTB étaient présents. Ce rendez-vous a rassemblé *54 participants*

Intervenants :
Laure Mandaron et Virginie Rigoulot (La Poste) ; Nicolas Mianowski (Veolia environnement) et Alain Bastard (Ville de Rezé) ; Gilles Poussier, Président de l'association des Entreprises de La Chapelle-sur-Erdre (ECE) et Yves Le Leuch, (Elu de La Chapelle-sur-Erdre).

- **Publication annuelle d'un *Infos 21* spécial « rapports développement durable » - *Les leçons de la crise : l'union fait la force***

Le Comité 21 publie chaque année, en septembre, un *Infos 21* « spécial rapports développement durable ». S'appuyant sur les rapports parus en début d'année, ce document a pour objectif de mettre en valeur les progrès réalisés par les entreprises adhérentes d'une année sur l'autre. Composé de textes brefs et synthétiques, il analyse les démarches développement durable des entreprises sous leurs aspects sociaux, économiques et environnementaux. Cet exercice permet de suivre au plus près les démarches des adhérents, tout en affinant la réflexion du Comité 21 sur le concept de reporting RSE et sur la façon dont il est mis en place selon les secteurs d'activité. Il est complété par des interviews d'experts qui cette année ont été menées auprès de la **CFDT, BMJ Ratings, l'Ujjef** (association de professionnels de la communication d'entreprise), l'école de commerce **ESCEM Tours-Poitiers** et le **PNUE** (voir encadré p14).

Plusieurs **faits marquants** ressortent en 2009 :

Comité 21

Infos 21
lettre d'information du Comité 21
du 28/09/2010
n°113

Spécial Rapports développement durable 2009

FOCUS

Les leçons de la crise : l'union fait la force !
La crise est particulièrement présente dans les discours introductifs des dirigeants d'entreprises et semble avoir induit une remise en perspective des priorités. La responsabilité, la transparence et l'ouverture sont présentées comme des valeurs directrices, dans une période de crise de confiance des parties prenantes vis-à-vis de l'entreprise.

Concernant le secteur le plus exposé, le secteur bancaire, on constate une volonté affichée de développer des activités liées aux investissements socialement responsables ou au microcrédit, comme le confirme Robin Edme (FIR), pour qui « la crise financière constitue indéniablement une opportunité pour l'ISR ».

Ce changement de vision induit également la construction d'un nouveau contrat social avec les parties prenantes. Une attention particulière est apportée aux collaborateurs : formations sur les risques psycho-sociaux, actionnariat salarié, charte éthique et Charte de la diversité. Les crises sociales des entreprises françaises ont certainement réorienté les politiques internes en la matière, même si les syndicats de salariés sont encore « peu associés par les entreprises aux stratégies de développement durable », comme le souligne Olivier Berducou (CFDT). Si pour certaines entreprises comme Carrefour ou Lafarge, on note une bonne intégration des parties prenantes externes, il n'en demeure pas moins que « l'exercice reste convenu » et leur prise en compte faible, selon Patrick Jolivet (BMJ Ratings).

- La **crise** est particulièrement **présente dans les discours introductifs** des dirigeants. Concernant le secteur le plus exposé, le secteur bancaire, on constate ainsi une volonté affichée de développer des activités liées aux investissements socialement responsables ou au microcrédit.
- Une **attention particulière** est apportée **aux collaborateurs** : formations sur les risques psycho-sociaux, actionnariat salarié, charte éthique et charte de la diversité. Cependant, les syndicats de salariés sont encore « peu associés par les entreprises aux stratégies de développement durable », comme le souligne Olivier Berducou (CFDT).
- Les **partenariats interentreprises** se multiplient. Ainsi, Coca-Cola s'est associé à SUEZ Environnement, pour la récupération de PET recyclé, et à Carrefour, pour optimiser les retours à vide des camions. GDF Suez, Total et Schneider Electric ont conduit une étude sur l'accès à l'énergie des populations les plus pauvres. Bel s'est allié à Nespresso pour le recyclage de microdéchets en aluminium ; Eco-systèmes et VNF, pour expérimenter une voie navigable.

Certains sujets reviennent désormais de manière quasi-systématique concernant l'environnement (bilan carbone, efficacité énergétique, maîtrise de l'énergie) et, année mondiale de la **biodiversité** oblige, les initiatives présentées en la matière sont nombreuses.
Reste donc aujourd'hui à affiner la **connaissance des publics** qui lisent ces rapports, et par là même les **évolutions** que ces documents devront prendre, en particulier avec la loi Grenelle II. Le Comité 21 proposera donc en 2011 une nouvelle analyse de ces documents à la lumière de ces enjeux.

Ce qu'en pensent les experts :

- Les syndicats de salariés sont encore *« peu associés par les entreprises aux stratégies de développement durable »* souligne Olivier Berducou, secrétaire confédéral en charge de la RSE, **CFDT**.
- L'intégration des parties prenantes externes est *« un exercice (...) convenu, et leur prise en compte faible »* selon Pascal Jolivet, responsable de la recherche & développement, **BMJ Ratings**.
- Pour Boris Eloy, président de l'**Ujjef** – Communication et Entreprise, *« le discours demeure uniforme et classique »*.
- *« Les entreprises peinent encore à parler des difficultés rencontrées »* déplore Fabrice Mauléon, professeur et chercheur, **ESCEM Tours-Poitiers**, qui parle d'un discours *« angélique »* et *« excessivement positif ».*
- Enfin, Sylvie Lemmet, directrice division technologie, **PNUE**, Global Reporting Initiative, encourage à traiter au même niveau les informations financières et extra-financières et de ne pas les considérer comme *« deux îles séparées ».*

La concertation avec les parties prenantes : un enjeu stratégique

Objectif : créer un espace de dialogue critique mais constructif entre les représentants d'une entreprise et ses parties prenantes, dans le cadre de sessions de concertation régulières. Ces sessions ont vocation, d'une part à permettre à l'entreprise de rendre compte de son action auprès de la société civile, et d'autre part aux parties prenantes d'inspirer l'entreprise pour l'aider à progresser dans sa démarche.

D'origine britannique, la concertation d'une entreprise avec ses parties prenantes s'est répandue en France, sous différentes formes (nationale, locale, corporate, par internet ou en session plénière …). Il y est fait explicitement mention dans un certain nombre de documents de référence qui touchent à la responsabilité sociétale des entreprise (RSE), comme la Global Reporting Initiative, le Grenelle de l'Environnement ou encore la récente norme ISO 26000.

La concertation des parties prenantes traduit l'émergence d'une culture de construction collective de la décision, dans le meilleur des cas, d'échange et de dialogue a minima, en parallèle d'une culture d'opposition et de confrontation qui a prédominé dans les rapports entre entreprises et société civile au cours des dernières décennies.

Cette démarche de dialogue ne vise pas à abolir les oppositions entre les acteurs, mais plutôt à identifier les marges de progression possibles qui peuvent faire l'objet d'un consensus. La concertation ne doit pas être confondue avec des démarches plus unilatérales d'information, de communication, de consultation ; ou avec d'autres approches plus conflictuelles telles la médiation, la négociation, le débat public.

Dans sa méthodologie, le Comité 21 a fait le choix d'appliquer la règle anglo-saxonne de Chatham House, qui interdit de rattacher des propos à un intervenant particulier. Cette règle permet ainsi de garantir la liberté de parole de chacun tout en autorisant une certaine transparence des échanges.

La capacité d'une entreprise à s'engager dans un processus de concertation au plus haut niveau, témoigne de son ouverture d'esprit et permet un décloisonnement en interne. Pour les parties prenantes, la présence des directeurs stratégiques permet une meilleure compréhension des métiers de l'entreprise et des difficultés qu'elle rencontre.

Afin de capitaliser sur son savoir-faire, renforcer son professionnalisme et assurer le développement de l'activité, le Comité 21 a créé en 2010 un poste dédié au dialogue avec les parties prenantes.

- **Quatre sessions de concertation organisées par le Comité 21 en 2010**

Les entreprises qui avaient d'ores et déjà travaillé avec le Comité 21 lui ont renouvelé leur confiance :

- **Eiffage** – deuxième stakeholder session (25 mars) en présence de Jean-François Roverato, Président directeur général.
- **AREVA** – quatrième stakeholder session internationale (19 et 20 mai) en présence d'Anne Lauvergeon, Président directeur général.
- **Suez Environnement** – session plénière faisant un bilan des précédentes concertations thématiques et ouvrant sur l'ensemble des enjeux RSE du groupe (14 décembre).

- **Participation du Comité 21 en tant que partie prenante**

Le Comité 21 a également participé à des panels en qualité de partie prenante :

- Syndicat des entreprises du médicament (**LEEM**) ;
- **Mc Donalds France** ;
- Union nationale des industries de carrières et de matériaux (**UNICEM**) ;
- Union des annonceurs (**UDA**) ;
- **La Poste** ;
- **Egis**.
-

Marketing durable : passer de la niche au marché

Objectif : proposer aux responsables marketing des entreprises ou des agences et aux responsables développement durable, des repères pour concevoir et déployer les stratégies de marketing durable afin de passer de « la niche au marché ».

Pour accompagner les responsables marketing des entreprises ou des agences dans la mise en place d'une stratégie de marketing durable, le Comité 21 permet de :

- favoriser le partage des bonnes pratiques entre les adhérents ;
- recenser leurs besoins ;
- créer des outils pour les aider, les guider.

Pour y répondre au mieux, deux projets ont été initiés en 2008 et se poursuivent : l'organisation de « rendez-vous du marketing durable » et la rédaction d'un Guide pratique du marketing durable.

- **Organisation des « rendez-vous du marketing durable »**

Suite aux six rendez-vous du marketing durable organisés en 2008-2009 conjointement avec l'ESCP Europe, une septième rencontre a eu lieu le 26 janvier : **Les spécificités du marketing Business to Business.** L'objet de ce groupe, qui a réuni 95 participants, était de traiter du marketing en BtoB du côté des donneurs d'ordre, des fournisseurs, et en présentant des partenariats innovants clients et fournisseurs. *Sont intervenus :* Antoine Brachet (PSA Peugeot Citroën), Emmanuel Vasseneix (Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel), Alain Birault (LAFARGE), Alexandre Valles (Edifret).

- **Rédaction du guide pratique du marketing durable**

Réalisé par le Comité 21 en partenariat avec ESCP-Europe, LH2 et PricewaterhouseCoopers, et avec le soutien de l'ADEME et du Meeddm, le guide s'adressera à la fois aux responsables des entreprises et professionnels du marketing, aux responsables développement durable ainsi qu'aux étudiants en marketing.
Réalisé selon une approche concrète et pragmatique, il contiendra tous les repères nécessaires aux acteurs ayant la volonté de conduire une politique marketing durable.
Il sera composé d'une douzaine de fiches pratiques répondant à une ou plusieurs questions elles-mêmes énoncées avec plusieurs niveaux de lecture :

- des apports théoriques (définitions, rappel des enjeux, schémas, etc ...) ;
- des témoignages d'acteurs (professionnels et experts) ;
- des repères essentiels (méthodologie, clé de réussite, astuces) ;
- des illustrations concrètes de bonnes pratiques et de retours d'expérience innovants (étude de cas, illustrations de campagnes, témoignages, etc ...) ;
- des outils pratiques : exercices, questionnaires, check lists, etc ...

L'édition On-line sera téléchargeable gratuitement (avec des outils réservés aux adhérents) à la fin de l'année et l'édition papier sera disponible en février 2011.

Sommaire :

Préface Serge Orru
Préambule (mode d'emploi du guide)
Introduction / enjeux (pourquoi s'engager dans une démarque de marketing durable ?)
1. Quelles sont les étapes d'une démarche de marketing durable ? Par où commencer ?
2. Comment décrypter les nouvelles attentes des consommateurs ?
3. Comment traduire le développement durable dans un positionnement marketing ?
4. Comment repenser son offre de produits/services dans une démarche d'éco-conception ?
5. Comment faire évoluer son business model pour mieux répondre aux attentes des clients ?
6. Comment repenser l'information pour son client ?
7. Comment lever le frein du prix ?
8. Quelles collaborations mettre en place avec les distributeurs ?
9. Comment mettre en place une stratégie publicitaire responsable ?
10. Comment repenser la communication « hors-médias » ?
11. Quel management interne pour ancrer des pratiques marketing durables ?
Conclusion
Remerciements / Glossaire / Bibliographie

Consommation durable : les changements à entreprendre

Le Comité 21 a participé aux travaux du groupe de travail du Centre d'analyse stratégique, présidé par Elisabeth Laville, et portant sur la consommation durable. Ces travaux étaient souhaités par Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, afin de permettre que la France affine et précise sa stratégie issue des engagements du Grenelle Environnement, dans le cadre de l'Union européenne et de la Commission du développement durable de l'ONU.

Les membres du groupe se sont accordés autour de la définition suivante :
« La consommation durable est un changement des habitudes historiques des sociétés de consommation, qui poussent les citoyens à satisfaire leurs besoins avec des produits et services plus performants (qui utilisent moins de ressources, causent moins de pollution et contribuent au progrès social mondial) mais aussi par une consommation dématérialisée (location, partage, échange) et par une évolution de la culture et des modes de vie, donnant une place moins centrale à la consommation au profit d'autres pans de l'art de vivre (liens familiaux et sociaux, culture, art, sport).

Achats responsables : accompagnement des fournisseurs PME-PMI

Objectif : apporter aux dirigeants des PME-PMI, les moyens opérationnels de s'adapter aux nouvelles attentes des grands donneurs d'ordre (multinationales, pouvoirs publics, etc ...), traduites dans les appels d'offre et donner aux grands groupes les clés pour adopter une politique d'achats plus responsable.

Suite à la publication en 2005 de l'ouvrage *Achats et développement durable : enjeux, méthodologie et initiatives* aux Editions AFNOR, le Comité 21 a souhaité mettre l'accent sur l'accompagnement des PME-PMI dans leur nécessaire adaptation aux exigences des grands groupes, qui intègrent de plus en plus la logique de développement durable dans leur politique d'achat.

- **Rédaction de la Note 21 : PME et achat responsable**

Les achats responsables représentent un levier pour mettre en cohérence la politique de l'entreprise ou de la collectivité avec ses pratiques. Or beaucoup de donneurs d'ordre, publics ou privés, imposent des exigences de durabilité à leurs fournisseurs ou sous-traitants, sans se soucier d'amorcer un dialogue autour de la répartition des coûts ou des modalités de mise en œuvre des actions.

C'est pourquoi, le Comité 21 en partenariat avec **Ecoeff** a publié le 30 avril la Note 21, *les PME et l'achat responsable :* comment les donneurs d'ordre publics et privés peuvent aider les fournisseurs à répondre aux nouvelles exigences ?

Cette note présente des pistes d'actions pour le donneur d'ordre qui souhaite **aider ses fournisseurs à répondre à ses exigences en matière d'achats durables**. L'information, la sensibilisation, la formation des fournisseurs, notamment, sont essentielles pour obtenir des résultats concrets. Ces actions doivent permettre de connaître les contraintes de ses fournisseurs, de s'adapter à leurs capacités, d'être en mesure de les accompagner dans leur amélioration continue. Ce document s'attache également à mettre en avant le rôle des acheteurs, fers de lance à même d'influencer la stratégie et les pratiques des PME, et qu'il est indispensable d'évaluer sur la base de critères de développement durable.
Cette note a été mentionnée dans un article des Echos.
www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2010/note-21-les-pme-et-l-achat-durable-v5-22-04-2010.pdf

L'accompagnement des Agenda 21 et des Plans climat territoriaux

La France a passé le cap des 700 Agenda 21 en 2010. Fort de cette dynamique, le Comité 21 a souhaité renforcer son accompagnement. Au-delà des sessions de formation, des journées d'échanges et des réunions de travail in-situ, le Comité 21 s'appuie désormais sur une boîte à outils, créée en 2009.

Les Agenda 21 en France

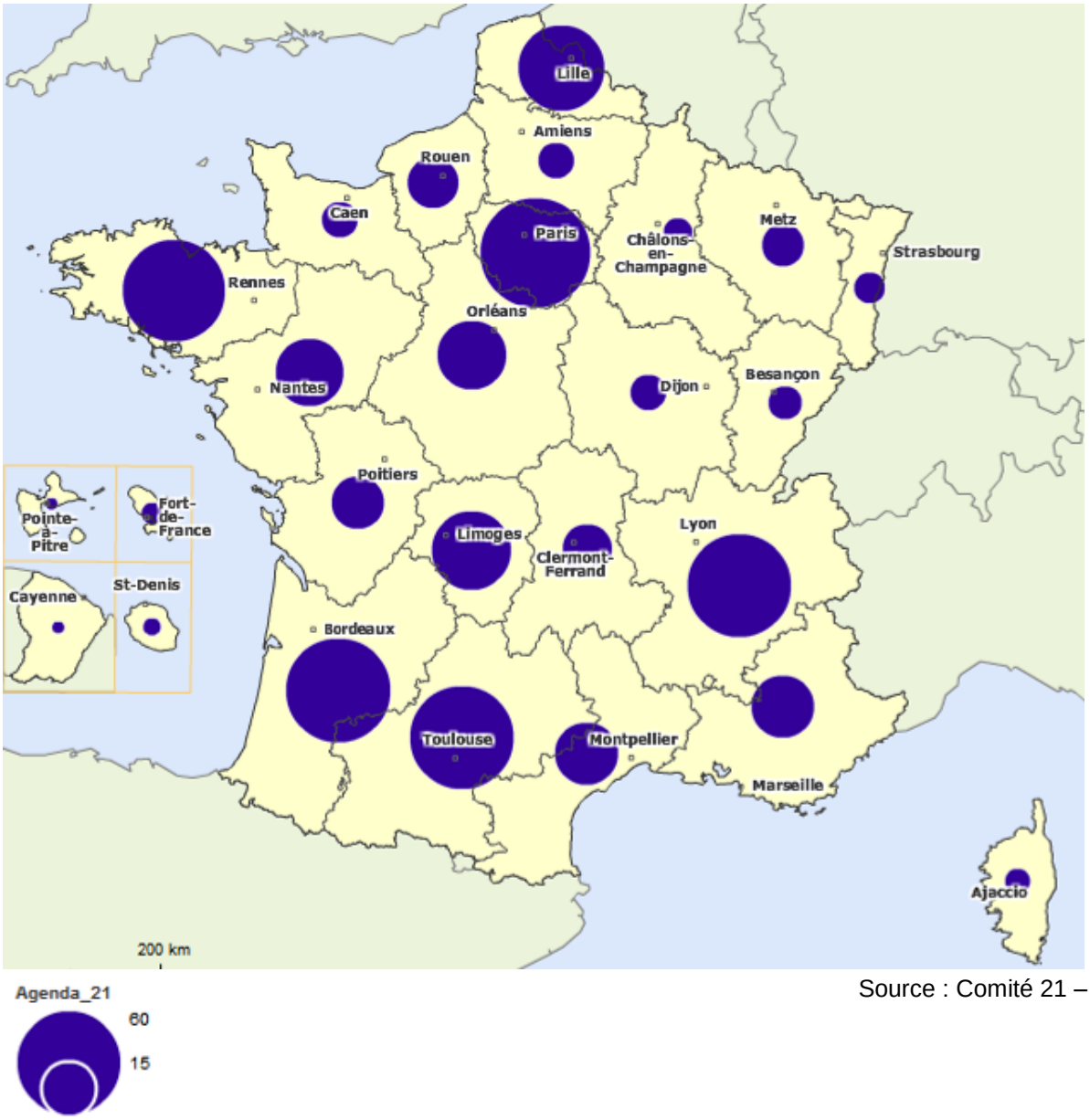

Source : Comité 21 – 2010

Répartition géographique des Agenda 21 en France

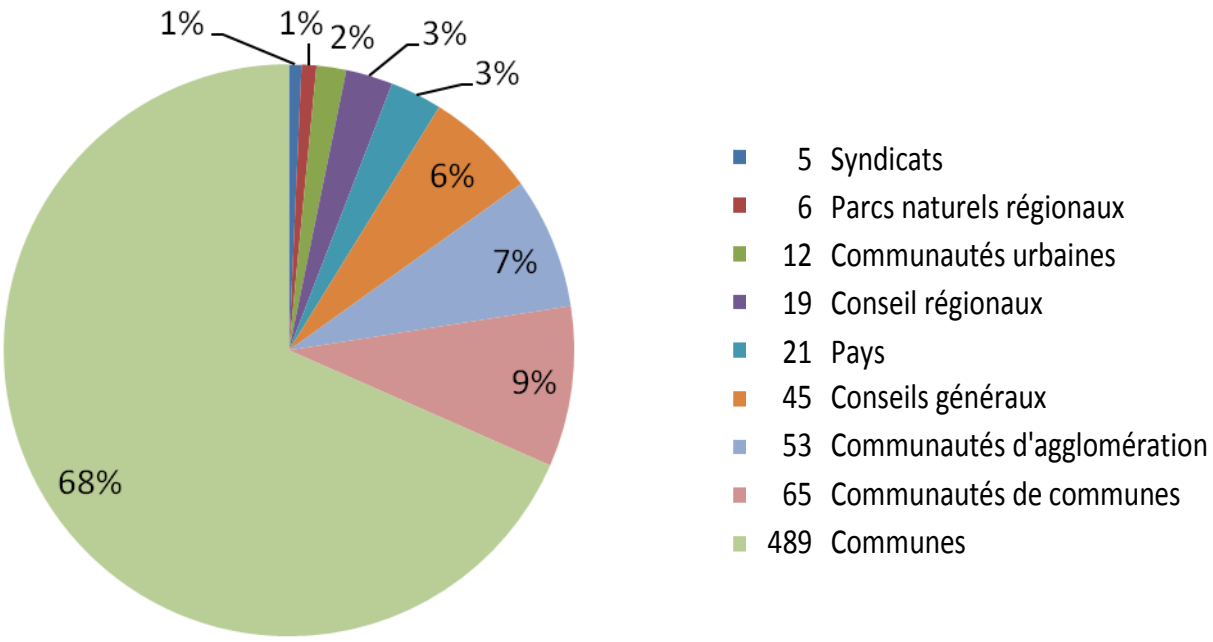

Source : Comité 21 – 2010

L'accompagnement-conseil des collectivités

En 2010, le Comité 21 est intervenu à plusieurs reprises auprès des collectivités, pour les accompagner dans leur stratégie Agenda 21 et/ou Plan Climat :

- formation-sensibilisation des élus et des services sur les enjeux, l'ingénierie et la concrétisation du développement durable sur le territoire ;
- assistance pour la rédaction de cahiers des charges ;
- aide dans l'analyse des candidatures des cabinets-conseils ;
- identification des axes stratégiques à investir ;
- analyse des stratégies territoriales (SRADT, PLU, SCOT, projets d'agglomération …) au regard des enjeux du développement durable ;
- production de recommandations sur le pilotage et la mise en œuvre des Agenda 21 et des Plans climat ;
- assistance dans l'élaboration du dispositif de concertation locale (cartographie des parties-prenantes, mobilisation des acteurs, diffusion de charte de concertation, …) ;
- aide à l'organisation de rencontres sur le développement durable ;
- mise en réseau des collectivités avec les autres adhérents (collectivités, associations, établissements publics) ;
- diffusion d'outils sur l'élaboration et la mise en œuvre des démarches territoriales de développement durable.

Pour structurer son accompagnement, le Comité 21 s'appuie sur une boîte à outils « Agenda 21 », composé d'environ 150 documents (outils de formation, cahier des charges, grilles d'analyse, plans d'actions à la carte, référentiel d'évaluation, …). L'équipe « Territoires durables » travaille également sur la création d'une boîte à outil « Plans climat » qui sera diffusée en 2011 auprès de nos adhérents. Par ailleurs, plus de 2 000 collectivités se sont procuré l'ouvrage *Agir ensemble pour des territoires durables – ou Comment réussir son Agenda 21* depuis son édition en juin 2008.

Une quarantaine d'adhérents ont été accompagnés, parmi lesquels, les communes d'Achères, de Bischheim, de Bourg la Reine, Colombes, Pantin, Palavas-les-Flots, Saint-Michel-Chef-Chef, Pornichet, Troyes, Vernouillet, Vincennes, les agglomérations de Nîmes, Pau, Vannes, les Conseils généraux de l'Ain, l'Aisne, l'Eure-et-Loir, la Gironde, les Hauts-de-Seine, l'Hérault, l'Indre-et-Loire, le Var ou encore les Conseils régionaux du Limousin et des Pays-de-la-Loire, …

Analyse des demandes d'accompagnement

Répartition des services rendus par le programme Territoires durables auprès des collectivités qui en ont fait la demande en 2010

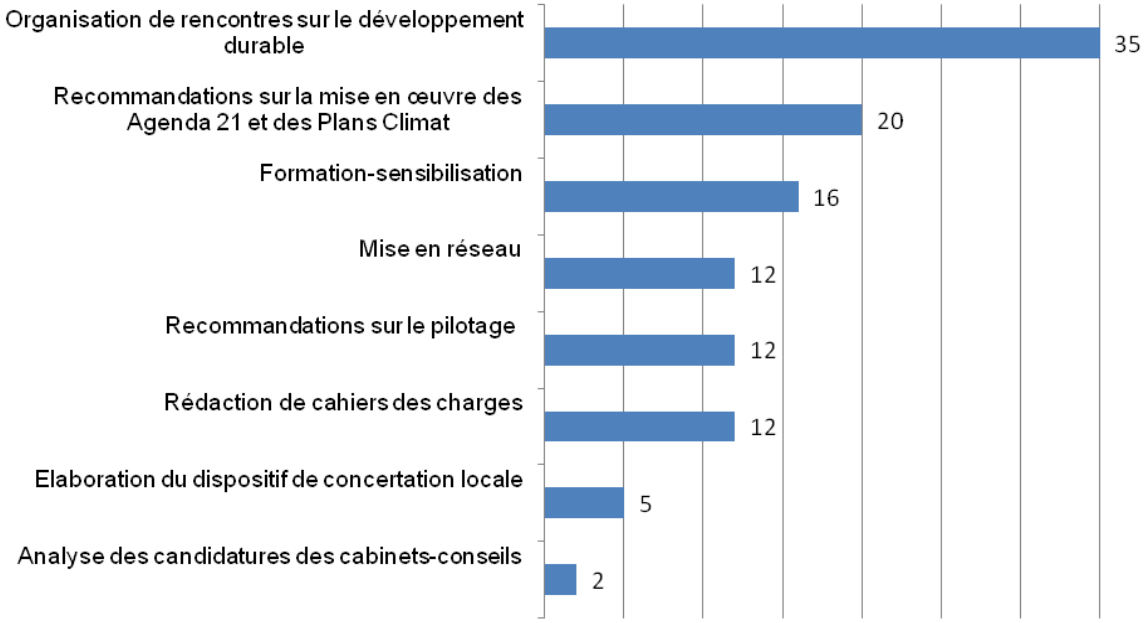

Les groupes d'échanges et les formations

Les groupes de travail, organisés par le programme « Territoires durables » ont connu un franc succès en 2010. Ils ont mobilisé au total plus d'une centaine d'adhérents, des collectivités bien sûr, mais aussi des entreprises et des associations souhaitant s'investir dans les démarches d'Agenda 21.

Sur les Agenda 21 locaux, deux nouveaux thèmes ont été investis : l'attractivité des territoires et la santé. A travers des cas concrets, il s'agissait de réaffirmer la convergence et l'articulation des objectifs entre les différents acteurs du territoire (élus, citoyens, jeunes, associations, acteurs économiques). Le groupe « Agenda 21 et attractivité du territoire » (18 mai) a souhaité mettre en lumière les initiatives prises en faveur du développement économique responsable, à l'échelle des territoires. Pour y parvenir, le Comité 21 s'est appuyé sur l'expertise de :

- l'agence régionale de développement d'Ile-de-France, qui a rappelé les dispositifs déployés par la Région francilienne pour soutenir les écoactivités ;
- l'association Ecopal, qui a démontré l'intérêt de structurer et d'accompagner les infrastructures économiques sur le développement durable et favoriser l'écologie industrielle ;
- la mairie de Valenciennes, qui renforce son cadre de vie pour dynamiser l'économie locale et attirer de nouvelles entreprises.

Le Groupe « Agenda 21 & Santé » (25 novembre) s'est appuyé sur deux cas concrets : l'Agenda 21 de la santé de Lille et un panorama réalisé par le Conseil départemental des Agenda 21 de Gironde. Cette demi-journée s'est également tenue en présence de l'association « Élus, santé publique & territoires » qui a proposé des pistes pour conjuguer plus étroitement santé et développement durable : promouvoir une vision élargie de la santé via le bien-être, « politiser » la santé, améliorer la connaissance, ouvrir le sujet aux citoyens, au-delà des professionnels de la santé. Le Comité 21 a publié une fiche Repères « Agenda 21 et santé » pour revisiter la gouvernance de la santé au regard des méthodes de conduite de l'Agenda 21 : pilotage, transversalité, participation, évaluation et amélioration continue. Ce document est disponible sous l'espace adhérent du site www.comite21.org.

Par ailleurs, le Comité 21 a affirmé son intérêt sur les Plans Climat, à travers deux journées d'échanges. Quels sont les enjeux ? Comment agir face à des risques dont les contours demeurent encore incertains ? Comment impulser une démarche à la fois globale, transversale et prospective ? Comment assurer la cohérence des Plans climat avec les autres projets de territoire ? Comment prévenir et s'adapter aux risques climatiques ? Ces journées ont été l'occasion de débattre avec les adhérents sur cette thématique d'actualité.

Enfin, une session de formation (de deux jours), intitulé « Territoires et développement durable », s'est tenue en septembre 2010, mobilisant une centaine d'acteurs. En lien avec les nouvelles obligations du Grenelle de l'environnement, il s'agissait de fournir aux élus et aux agents les clés de réussite d'une démarche de développement durable à l'échelle d'un territoire, d'expliquer aux responsables d'entreprise l'intérêt d'y être associés et de présenter des initiatives remarquables de la conception à la mise en œuvre des projets. **72% des participants ont été très satisfait de cette form**ation.
Ces journées se sont tenues à l'Université de Nantes, en présence de :

- Denis Musard, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales des Pays-de-la-Loire ;
- Hélène Combe, Observatoire de la décision publique ;
- Julie Chabaud, Conseil général de la Gironde ;
- Raphaël Guastavi, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Simon Sandoval, Centre Permanent d'initiative à l'environnement ;
- Florent Orsonni, Tuttimobi ;
- Alban Mallet, Nantes Métropole ;
- Gilles Chauveau, Acuerdo ;
- Dominique Béhar, Terra 21.

Du quartier à la ville durable : quels partenariats à l'échelle des territoires ?

Depuis septembre 2008, le Comité 21 organise différents groupes de travail sur la ville durable, mobilisant les quatre collèges du Comité 21. L'objectif est de produire des recommandations prenant appui sur des initiatives remarquables, en France et à l'étranger. Trois grandes problématiques y sont analysées :

- La problématique des **usages**, c'est-à-dire la façon dont la ville est utilisée, vécue et appropriée par l'ensemble des acteurs territoriaux (population, différentes échelles de collectivités, entreprises, associations, …) : se déplacer, se loger, travailler, se divertir, se soigner, se former, consommer …
- La problématique modale, le **mode de ville**, c'est-à-dire l'organisation/planification des politiques urbaines dans leur diversité et leur synergie (transversalité) et leur intégration aux différents niveaux de responsabilité (individuelle, managériale, territoriale) : système d'information géographique, plan local d'urbanisme, plan de déplacements …
- La problématique de l'**évaluation**, à travers un référentiel d'indicateurs, pour mesurer l'efficacité des politiques urbaines au regard du développement durable.

En 2010, un groupe de travail s'est tenu sur l'usage « se loger en ville », mobilisant 30 adhérents. Une note de recommandations a été publiée et mise en ligne sur l'espace « adhérents » du Comité 21.

Ces échanges se traduiront par la publication d'une collection d'ouvrages prenant en compte à la fois les évolutions réglementaires et les initiatives prises par les États, les collectivités et les entreprises dans le domaine du développement urbain durable. Les deux premiers ouvrages, *du quartier durable à la ville durable* et *se déplacer en ville*, sortiront en janvier 2011 (rédaction en 2010).

Ce qu'en pensent les adhérents :

Synthèse des questionnaires de satisfaction sur les Rendez-vous Territoires durables : Agenda 21 et Plans climat territoriaux

Le programme Territoires durables a organisé huit groupes de travail en 2010. Sur l'ensemble des groupes, l'animation du Comité 21 et l'organisation (organisation en amont, accueil sur place, nombre et diversité des intervenants) sont globalement jugés satisfaisants par les participants. La disposition en amphithéâtre est cependant à éviter, surtout quand les participants sont peu nombreux.

Le nombre de participants a varié entre 20 (Rendez-vous Agenda 21 et attractivité du 18 mai 2010) et 40 participants (Rendez-vous Plan climat du 26 mai). Le niveau de participation des adhérents du Comité 21 pourrait être renforcé par l'envoi des invitations un peu plus en amont et une veille sur les téléscopages de calendrier possibles. Ces groupes peuvent être également valorisés par la rédaction, l'envoi et la valorisation des comptes-rendus de ces groupes de travail.
Sur le fond, les adhérents ont apprécié la qualité des intervenants invités par le Comité 21 et les exemples apportés dans l'ensemble des groupes de travail. Ils demandent à garder et renforcer les temps d'échanges, et à maintenir les retours d'expérience concrets.

Organisées chez Suez Environnement, les trois réunions du réseau Agenda 21 et tourisme bénéficient d'un nombre constant de présents (une trentaine de personnes environ), grâce à la double promotion qui en est faite par le Comité 21 et l'ANMSCCT. Les participants sont très satisfaits de pouvoir échanger leurs expériences et bénéficier d'une grande diversité d'intervenants (MEEDDM, bureaux d'études, Comité 21, collectivités locales, acteurs touristiques nantais).

Le tourisme durable

Objectif : apporter des moyens d'actions responsables aux acteurs du tourisme depuis les collectivités jusqu'aux entreprises en passant par les associations.

En partenariat avec l'**ANMSCCT**[1], le Comité 21 anime le réseau Agenda 21 et tourisme durable, réunissant une vingtaine de communes touristiques, parmi lesquelles Roscoff, Palavas-les-Flots, Saint-Michel-Chef-Chef, Mers-les-Bains, … Ce réseau a été lancé en octobre 2009, et a pour objectif d'accompagner les communes touristiques dans l'élaboration de leur Agenda 21 en y intégrant des actions liées au tourisme durable.
Le réseau s'est réuni à trois reprises en 2010 (en février, en mai et en octobre). Les trois réunions rythment les étapes d'élaboration de l'Agenda 21 dans chaque commune. Elles sont l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques des collectivités présentes en matière d'Agenda 21 et de tourisme durable, mais aussi d'apporter des notions et des retours d'expérience concrets en matière d'Agenda 21 et d'initiatives en faveur du tourisme durable.
La troisième réunion a pris la forme d'un voyage d'études à Nantes, organisé en partenariat avec le Comité 21 Pays-de-la-Loire. Des visites de sites ont été organisées à la Cité des Congrès et à l'hôtel Lapérouse.

En 2010, le réseau a abordé des questions méthodologiques sur la mobilisation en interne des collectivités autour du développement durable, l'élaboration d'un diagnostic du territoire intégrant le tourisme durable et la mobilisation des acteurs touristiques du territoire. De nombreux experts sont intervenus lors de ces réunions : MEEDDM, Des Enjeux et des Hommes, Auxilia, Altamire, Eco2initiatives, Cité des Congrès de Nantes, Office du tourisme de Nantes, Expo'Nantes, Hôtel Lapérouse.

- **Collaboration au *Guide du Routard du Tourisme durable***

Le *guide du Routard du Tourisme durable* a choisi de présenter des initiatives sélectionnées pour leur orientation en faveur d'un tourisme responsable et maîtrisé, ainsi que pour leur volonté de partager leur engagement en faveur de cette nouvelle attitude. Toujours accompagné de l'expertise de ses partenaires **Voyages-sncf.com, ADEME** et du Comité 21, l'édition 2010 propose une sélection d'adresses uniquement en France, en sélectionnant encore plus d'adresses dans toutes les régions, pour tous les budgets : 70 nouvelles adresses en France, dont une vingtaine de restaurants qui mettent le tourisme durable à proximité de tous. Cette édition référence tous les hébergements (hôtels et campings) labellisés par l'écolabel européen en France. Et toujours dans ce guide : un rappel des notions fondamentales du tourisme durable et un lexique qui éclaire les termes un peu techniques. Son rédacteur, Pascal Languillon, dirige l'Association française d'écotourisme. Le Comité 21 est présent sur deux pages en début de guide. 160 pages – avril 2010

- **Participation à la quatrième édition des Trophées du tourisme responsable**

La cérémonie de la 4ème édition des Trophées du tourisme responsable s'est tenue jeudi 14 octobre à l'Usine (La Plaine Saint Denis, **groupe SOS**), en présence de Barbara Dalibard, directrice générale de **SNCF** Voyages, de Rachel Picard, directrice générale de **Voyages-sncf.com**, de Nicolas Vanier, président du jury et de l'ensemble des professionnels du tourisme. Placée sous le signe de l'implication de tous pour gagner la nécessaire (r)évolution des comportements, cette soirée animée par la journaliste et animatrice TV, Maitena Biraben, a récompensé huit acteurs professionnels et deux projets humanitaires, parmi les 195 candidatures reçues cette année. L'ambition affichée demeure la même : valoriser celles et ceux qui proposent une offre de voyage responsable variée, diversifiée, de qualité mais aussi et surtout plaisante pour chacun. Il est important de mettre l'accent sur « *des projets ayant besoin d'être aidés et des actions concrètes. Cela doit changer, bouger. Il faut aujourd'hui aller au delà d'une simple prise de conscience* », dixit Nicolas Vanier. Le Comité 21 a remis cette année le Trophée

[1] Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques

destination et territoires France à l'association « sur le chemin de R.L. Stevenson », association qui contribue au développement local via la pratique de la randonnée sur les traces du célèbre écrivain, du Massif Central aux Cévennes profondes (www.chemin-stevenson.org). Comme chaque année depuis la création des Trophées, le Comité 21 participe au comité de sélection et de vérification ainsi qu'au jury des Trophées.

Les Rubans du développement durable

Depuis 2003, le Comité 21 organise en partenariat avec Dexia, l'Association des maires de France et l'Association des maires des grandes villes de France, les Rubans du développement durable. En 2010, **10 nouvelles collectivités territoriales** font leur entrée au palmarès. Elles s'ajoutent au 11 collectivités territoriales labellisées en 2008 et qui ont été reconduites pour deux années supplémentaires, signe de l'ancrage culturel fort du développement durable dans leurs pratiques. Les collectivités ont reçu leur prix le 14 décembre au Conseil d'Etat.

Les collectivités labellisées mettent en œuvre une politique volontariste et concrète en faveur des principes du développement durable, tant sur le plan de la gouvernance que sur les actions réalisées. Exemplarité de l'administration, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, lutte contre les exclusions et les discriminations, soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale, éducation au développement durable et de coopération internationale sont autant de sujets abordés. Tout particulièrement, la santé, la culture et le handicap sont des angles d'approche mieux pris en compte aujourd'hui par les collectivités.

Le jury, présidé par Denis Cheissoux, producteur de l'émission « CO_2 mon amour » sur France Inter, est composé d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emelianoff et des 18 partenaires des Rubans, parmi lesquels l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), le Comité 21, Dexia, l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des petites villes de France (APVF), l'Association « Notre Village », l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Environnement magazine*, …

Rappelons que le Comité 21 se charge de l'instruction des dossiers. Il réalise une fiche par candidat et anime à la fois le Comité de sélection, le jury et le site Internet www.rubansdudeveloppementdurable.com

Exposition universelle à Shanghai « Better city better life »

Le Comité 21 était présent à l'occasion de l'exposition universelle : Gilles Berhault, président, a participé au colloque « villes durables en Chine » organisé par **GDF Suez** présidé par Brice Lalonde, ambassadeur en charge des négociations sur le réchauffement climatique, et Gérard Mestralet, président directeur général de GDF Suez. Dorothée Briaumont, directrice générale, a rencontré les responsables des pavillons de la Zone des bonnes pratiques urbaines, dans le cadre d'un voyage d'études organisé par l'Agence régionale de développement Paris Ile-de-France. Un document rend compte des évolutions notables de cette exposition.

Etude sur les grandes villes et agglomérations à l'heure de la loi Grenelle 2

BMJ Ratings, en partenariat avec l'**Association des maires de grandes villes** de France (AMGVF) et le Comité 21, a publié une étude intitulée *Le développement durable dans les grandes villes et grandes agglomérations en 2010*. Lancée avant l'adoption de la loi Grenelle 2, celle-ci dresse un état des lieux sur la prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques conduites dans les métropoles régionales. Elle recense les pratiques innovantes et exemplaires dans cinq domaines : gouvernance, environnement, cohésion sociale, développement économique, aménagement de l'espace et du bâti. Les principaux enseignements portent essentiellement sur les actions locales relatives aux dispositions de la loi Grenelle 2 et en particulier sur les politiques énergétiques territoriales. 68 % des grandes villes et agglomérations interrogées déclarent avoir lancé un Plan climat énergie, mesure phare du Grenelle 2 qui est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, et 29% d'entre elles déclarent en avoir en projet. *65 pages – 2010.*

www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2010/le-developpement-durable-dans-les-grandes-villes-en-2010.pdf

Colloque sur les Plans climat énergie territoriaux

Fin 2009, 175 collectivités et territoires se sont volontairement engagés dans un Plan climat énergie territorial (PCET). Le projet de loi Grenelle 2 prévoyant de rendre obligatoire la mise en place de ces plans pour toutes les régions, départements, communes et EPCI de plus de 50 000 habitants a renforcé cette dynamique en 2010. Collectivités de toutes tailles et territoires ont aujourd'hui besoin d'acquérir de nouvelles connaissances et savoir-faire et de mutualiser les bonnes pratiques. Sur la base des retours d'expérience des collectivités et territoires déjà engagés et des enseignements tirés de ces premières démarches, l'**ADEME** et ses partenaires se sont mobilisés pour proposer un colloque de deux jours, les 27 et 28 octobre autour des PCET. Cette manifestation s'adressait aux élus et techniciens des collectivités et territoires, mais aussi à l'ensemble des acteurs associés à la mise en œuvre des Plans climat (services de l'Etat, associations, bureaux d'étude, entreprises, …). Elle a porté à leur connaissance des éléments de méthode, des outils et réseaux mobilisables et permis le partage des expériences. Le Comité 21 était partenaire de la manifestation et est intervenu le 27 octobre sur la mobilisation des équipes.

Accompagner les Agenda 21 scolaires, de l'école au campus

Réalisation d'une entrée Agenda 21 scolaire sur le site portail www.agenda21france.org

Le Comité 21 anime quotidiennement depuis 2007 une rubrique « Education au développement durable » sur son site www.comite21.org. Compte tenu du nombre important de fréquentation, cette rubrique représente un excellent outil d'animation du réseau spécifique EDD. Pour donner une meilleure visibilité aux démarches Agenda 21 dans les établissements scolaires, le Comité 21 a donc décidé d'en faire une entrée spécifique Agenda 21 scolaires sur le site dédié www.agenda21france.org. Elle reprend toutes les **rubriques informatives** qui répondent à des attentes permanentes :

- présentation des principes de la démarche ;
- présentation et détail de chaque étape ;
- mise à disposition d'outils méthodologiques réalisés par le Comité 21 (fiches diagnostic par thématique, fiches de synthèse par thématique, fiches-actions, plan d'actions …) et par d'autres acteurs de l'éducation au développement durable (guide méthodologiques, tableau de bord, grille d'évaluation …) ;
- présentation des acteurs et partenaires à associer à la démarche ;
- références sitographiques et bibliographiques.

Sont également accessibles les **actualités** pertinentes sur le sujet des Agenda 21 scolaires. Au total en 2010, ce sont plus de 100 brèves qui ont été mises en ligne dans la rubrique d'initiatives « Agenda 21 scolaires » et la rubrique d'actualités « Education au développement durable », autant de bonnes pratiques qui permettent de favoriser les échanges entre les acteurs de l'éducation au développement durable.

La grande nouveauté réside dans l'élaboration d'une **cartographie** des démarches et des initiatives. Les démarches recensées font l'objet d'une analyse qualitative synthétique pour distinguer les démarches globales des démarches sectorielles. Ainsi sont valorisées l'ensemble des démarches type « Agenda 21 scolaires » menées par les établissements, qu'il s'agisse d'établissements en démarches individuelles (établissements en démarche de développement durable - E3D) ou d'établissements inscrits dans des démarches collectives : Lycées 21, établissements éco-responsables, établissements du développement durable, établissements agricoles durables … Les acteurs renseignent un questionnaire qui permet d'alimenter, après validation par le Comité 21, une base de données, exploitées ensuite sous la forme d'une carte représentant le territoire national, avec possibilité de zoomer sur les régions. Cette cartographie évoluera au fil des inscriptions des établissements scolaires.
Le site a été mis en ligne le 14 décembre dernier à l'occasion de la cérémonie de la remise officielle des Rubans du développement durable.
Le Comité 21 bénéficie du soutien de la **CASDEN** pour cette action.

Participation au tronc commun de connaissances animé par le REFEDD

Le Plan Vert des établissements (obligation de l'article 55 de la Loi Grenelle 1), stratégie de développement durable destinée aux établissements de l'enseignement supérieur, énonce le défi suivant : « *D'ici 2011, chaque établissement d'enseignement supérieur a développé un socle commun de connaissances à destination de l'ensemble des étudiants* ». Le Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD), avec le soutien du MEEDDM, a impulsé en septembre 2009 la constitution d'un groupe de travail[2], dont le Comité 21 fait partie. Ce tronc commun de connaissances a pour objectif de permettre à l'ensemble des parties prenantes des établissements proposant des formations de niveau supérieur (étudiants, personnel enseignant, administratif), de comprendre les enjeux d'un développement durable. Il prendra la forme d'un module consacré à la problématique du développement durable en début d'année. L'outil est actuellement en phase expérimentale et devra être déployé en 2011 dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Des réunions plénières rassemblant l'ensemble des participants sont organisées environ tous les deux mois afin de faire le point sur l'avancée des travaux. www.refedd.org/

Un blog Comité 21 sur les Agenda 21 scolaires

Le Comité 21 et la plateforme numérique EDD web pédagogique ont décidé de travailler ensemble en créant un blog spécifique sur les Agenda 21 scolaires Comite 21 - Agenda 21 scolaire. Aux couleurs du Comité 21, ce blog propose l'actualité de l'association et de ses adhérents sur les Agenda 21 scolaires. L'**UNICEF** possède aussi un blog Unicef - Education sur cette plateforme afin de sensibiliser les élèves aux droits de l'enfant. Ces blogs sont exempts de publicité et donnent accès à des forums ouverts à tous, afin d'échanger autour de l'école et des programmes. Chacun peut créer son blog pour partager les connaissances avec les élèves via des vidéos, des articles et des musiques. L'objectif du Web pédagogique est de décloisonner les savoirs, d'ouvrir l'école sur le monde et réciproquement. 9 544 visites entre avril et novembre 2010.

Formation-sensibilisation auprès de ses adhérents

Comme tous les ans, le Comité 21 est souvent sollicité pour intervenir sur l'éducation au développement durable (contribution des entreprises à l'EEDD, les Agenda 21 scolaires -contexte, outils, panorama, recommandations) par ses adhérents ou dans le cadre de formations pédagogiques :

- Session « Éducation et enseignement au développement durable (EEDD) » organisée par la Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la recherche publique – janvier 2010 ;
- Session annuelle de formation des animateurs de formation (en charge de la formation du réseau de bénévoles plaideurs) organisée par l'Unicef – mars 2010 ;
- 1ère rencontre des communicants d'Ile-de-France, organisée par Eco-emballages « De l'éducation au développement durable et Agendas 21 scolaires » – mai 2010 ;
- Formation Agenda 21 scolaire organisée par le CPIE du Pays de Brenne (visioconférence) – octobre 2010 ;
- Journée d'échanges « Associations - Entreprises : un partenariat innovant » organisée par le Graine Ile-de-France – octobre 2010 ;
- Table-ronde « Agendas 21 scolaires - enjeux, gouvernance et pratiques » organisée par Vivacités – novembre 2010.

[2] **Composition du Groupe de travail « Tronc commun de connaissances DD »** : Conférence des Grandes écoles, Conférence des Présidents d'université, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, REFEDD, association Solar Generation, FONDATERRA, Fondation européenne pour des territoires durables, réseau Campus responsables, Comité 21, ADEME, UVED - Université virtuelle environnement et développement *durable.*

Inciter nos adhérents à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable

Rendez-vous Education au développement durable

- **Agenda 21 scolaire**

Le 26 mai, le Comité 21 a organisé un rendez-vous « Education au développement durable / Agenda 21 scolaires ». En présence d'une quarantaine d'adhérents comprenant de nombreuses collectivités (58%), mais aussi d'entreprises (15%), d'associations (15%) et d'établissements d'enseignement supérieur (12%). Il s'agissait d'échanger sur le programme 2009 et 2010 du Comité 21 (bilan de l'argumentaire Agenda 21 scolaire, site portail Agenda 21, Note 21 *De l'information au passage à l'acte du citoyen : les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable*, espace national de concertation et Plan vert des établissements d'enseignement supérieur) ; de partager des expériences sur les démarches Agenda 21 scolaires (le système de reconnaissance des établissements du développement durable de Haute Normandie, un vrai levier pour ancrer dans la durée la démarche et valoriser les engagements des établissements ; l'importance du rôle des éco-délégués dans les lycées agricoles durables ; l'Agenda 21 scolaire de l'école Marcel Pagnol de la ville de Colombes).

- **le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs locaux**

Prévus par l'article 55 de la loi Grenelle 1, les Plans verts sont des démarches de développement durable élaborées, mises en œuvre et animées par les établissements d'enseignement supérieur (université ou grande école) à l'échelle de leur campus. Thème d'action fondamental des Plans verts, l'ancrage territorial incite les établissements d'enseignement supérieur à devenir des acteurs incontournables du développement durable de leur territoire. Ce rendez-vous en visioconférence avec le Comité 21 Pays de la Loire a réuni, le 13 octobre, plus de quarante participants, répartis entre Paris et Nantes. Après une introduction du MEEDDM présentant en quoi les Plans verts de campus sont un nouvel outil en faveur du développement durable des territoires, le Comité 21 a présenté quelques éléments de contexte sur les démarches de développement durable dans les campus français : textes fondateurs, démarches engagées, thèmes abordés, acteurs ressources … La parole a ensuite été donnée à trois des acteurs concernés : un établissement d'enseignement supérieur, une collectivité locale et une entreprise. **L'école des Mines de Nantes** et la **ville du Havre** ont partagé leur regard sur l'articulation entre un Agenda 21 de territoire et une démarche de développement durable d'un campus, puis la **Caisse des dépôts et consignations** a témoigné de l'implication des entreprises du territoire dans le Plan vert et a présenté sa cartographie « Energie et CO_2 » et l'outil d'aide à la décision « StratEnergieCO_2 ».

Ce qu'en pensent les adhérents :

Synthèse des questionnaires de satisfaction

Ces deux rencontres ont regroupé chacune une quarantaine de participants issus des quatre collèges. La réunion du 13 octobre a eu la particularité d'être réalisée en visioconférence avec le Comité Pays-de-la-Loire. Une majorité de collectivités (58%) ont participé à la réunion sur les Agenda 21 scolaires, alors que la représentation des différents acteurs était beaucoup plus équilibrée pour le Rendez-vous consacré au Plan vert. Cette force de représentation diverse est particulièrement appréciée dans ces groupes de travail. La très grande majorité des participants ayant répondu au questionnaire satisfaction a été satisfaite de l'organisation en amont, de l'organisation le jour même et de l'approche des thèmes.

La diversité, la représentativité et le nombre d'intervenants ont été jugés bons pour les deux réunions. Les réponses sur la qualité des intervenants ont été plus mitigées et mesurent à la fois les qualités oratoires des intervenants et les contenus des interventions. Les suggestions d'amélioration redondantes concernent une meilleure gestion du temps notamment pour le consacrer aux échanges.

- **Animation de la rubrique Internet dédiée à l'éducation au développement durable**

La rubrique EDD du site du Comité 21 est actualisée quotidiennement. De 9 690 visites mensuelles en 2007 en moyenne, cet indicateur est passé à 18 750 pour l'année 2008, soit le double. Cette tendance s'est maintenue en 2009 avec une moyenne mensuelle de 21 415 visites**.** On note une augmentation sensible de la fréquentation en 2010 avec une moyenne mensuelle de 28 992 visites. Compte tenu de l'importance de sa consultation, elle représente un excellent outil d'animation du réseau spécifique EDD. Le répertoire des associations accompagnatrices des démarches « Agenda 21 scolaires » dispose quant à lui désormais de **67 interlocuteurs associatifs** répartis sur l'ensemble du territoire national. En 2010, **9 actualités par mois en moyenne** ont été mises en ligne. Enfin, le Comité 21 adresse ponctuellement aux adhérents et à son réseau « éducation au développement durable » (2 600 contacts), via mail, des **dépêches spécifiques EDD**. Ce format d'information est très apprécié du réseau.

- **Réalisation d'une Note 21 sur le Plan vert et l'ancrage territorial**

Le Comité 21 travaille sur le Plan vert et l'ancrage territorial en s'appuyant sur son réseau et sur un groupe de travail, le 13 octobre. Ces travaux sont coordonnés par les programmes Territoires durables et Education au développement durable. En début d'année 2011, il publiera une note synthétique intitulée *les Plans verts, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs*. Les objectifs principaux de ce travail sont de dresser un état des lieux des démarches développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur français afin de favoriser leur mise en relation avec les acteurs du territoire et de les aider à s'approprier la notion d'ancrage territorial dans leur stratégie de développement. Ces travaux s'adressent aux établissements d'enseignement supérieur (EES) ; la Conférence des présidents d'universités (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE) ; les collectivités, les entreprises, les associations, et les institutions.

- **Réalisation d'une Note 21 *les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable ?***

Dans la continuité de l'étude sur la contribution des collectivités à l'EDD en 2008 et suite à un groupe de travail sur « la contribution des entreprises à l'EDD » la même année, le Comité 21 a publié en mai 2010 une note intitulé *De l'information au passage à l'acte des citoyens : les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable ?* En présentant enjeux, pratiques et recommandations, l'étude du Comité 21 s'interroge sur la notion d'éducation au développement durable des entreprises, recense les cibles visées et les actions à valoriser. La *Note 21* propose un état des lieux ainsi que des bonnes pratiques auprès de cibles variées : grand public, jeunes, consommateurs, salariés, populations vulnérables. Il ressort que les entreprises utilisent de nombreux moyens de communication pour toucher l'ensemble de leurs parties prenantes et que leurs actions sont menées majoritairement de manière partenariale. Le partenaire expert -et souvent associatif- vient ainsi souvent légitimer son initiative. Un communiqué de presse a été envoyé au réseau du Comité 21 et à la presse.

Ecoutez l'interview sur la note sur Radio Ethic

Renforcer les partenariats

- **Un kit de planches pédagogiques pour les adhérents du Comité 21**

Le Comité 21 s'est associé à **Deyrolle pour l'Avenir** et a sélectionné pour ses adhérents un kit composé de 10 planches pédagogiques afin de sensibiliser les citoyens et initier les scolaires aux enjeux du développement durable **:**

- Changement climatique ;
- Les énergies renouvelables ;
- Efficacité énergétique à la maison ;
- Gérer les déchets ;
- L'eau, un bien commun ;
- Les gestes responsables ;
- Le cycle du papier ;
- Bonnes pratiques en entreprises ;
- Santé climat ;
- Coopérer et mutualiser.

Ce kit peut être modulable, selon les besoins, en extérieur et intérieur.

- **L'opération EcoleNature**

L'opération EcoleNature, organisée par **Alliance Carton nature** (ACN) en partenariat avec le Comité 21, a rencontré un réel succès en 2009-2010 sur la thématique « Maisons du Monde ». Il s'agit de récompenser les plus belles créations à base de briques. Près de 300 écoles se sont inscrites à ce projet de sensibilisation au tri et au recyclage des briques alimentaires. Pour donner encore plus d'ampleur à cette deuxième édition, ACN s'est associée à *Néoplanète*, le premier magazine gratuit sur l'environnement. Yolaine de la Bigne, fondatrice et directrice de *Néoplanète*, a présidé le jury, auquel le Comité 21 participe chaque année. Dans le cadre de ce partenariat avec *Néoplanète*, les enfants on eu la possibilité de participer à une émission de radio animée par des chroniqueurs spécialistes de l'environnement.

- **Unis-cité volontaires face aux défis environnementaux**

Unis-Cité pilote le projet « **Les MédiaTerre** », visant à accompagner pendant six mois, des familles, pour changer leurs pratiques en adoptant dix éco-gestes. En 2010, 100 jeunes volontaires, en service civil, âgés de 18 à 25 ans, ont accompagné près de 181 familles modestes, davantage touchées par une précarité énergétique et résidant dans des quartiers populaires. Unis-Cité mobilise les volontaires en service civil à l'échelle du territoire et élabore l'ingénierie du programme en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les entreprises. Les missions confiées aux volontaires concernent la communication auprès des familles, l'évaluation de leurs comportements, la formation des familles volontaires à la démarche, l'organisation des sorties pédagogiques pour renforcer la formation et l'évaluation des résultats des familles pour les valoriser et communiquer sur les résultats obtenus. Huit sites pilotes se sont engagés cette année dans le programme : **Bordeaux**, **Nantes, Angers**, Villiers-le-Bel**, Lille,** Lens, Massy et **Valenciennes**. Des experts nationaux (**Fondation Nicolas Hulot**, **France Nature Environnement**, **Union nationale des CPIE** et le Comité 21) soutiennent la campagne en participant à l'élaboration des outils pédagogiques (guide, formation, fiches thématiques, poster...) pour les jeunes volontaires et pour les familles. www.lesmediaterre.fr

- **Le Comité 21, membre du jury du Concours de Green Tic Campus**

Le 6 avril dernier, le jury du Challenge Fondaterra, dont faisait partie le Comité 21, a décerné les prix aux quatre projets lauréats du concours Green TIC Campus, organisé par Fondaterra en partenariat avec **SFR**. Le concours avait pour objectif de susciter une dynamique de réflexion chez les étudiants sur l'apport des technologies à la problématique environnementale. Les lauréats ex aequo de cette première édition sont « les Ecosapiens », qui ont présenté un système de détection de présence dans les salles de cours avec une régulation en temps réel de la température ambiante et des besoins en aération ; et « Green cantine », qui a présenté un nouveau logiciel permettant la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines universitaires. Le troisième prix a été décerné à « Wattbox » pour son outil d'analyse et de maîtrise de la consommation d'électricité des bâtiments universitaires. Le lauréat de la catégorie de prospective est « Ligne verte », qui a préconisé un système de borne de tri, avec un mécanisme incitatif, qui permet de renforcer la collecte et le recyclage des déchets et de réduire les frais de transport en commun des étudiants. www.greentic-campus.com/

- **Un site portail de l'UVED mutualise des ressources et usages pédagogiques**

L'Université virtuelle environnement et développement durable (UVED) est l'une des sept universités numériques thématiques (UNT) soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'UVED a pour mission, dans la cadre d'une mutualisation à l'échelle nationale, de produire, valoriser, diffuser à la communauté étudiante et enseignante, des ressources pédagogiques numériques validées scientifiquement dans tous les champs et pour toutes les approches du développement durable. Fin 2010, la banque de ressources numériques accessibles via le moteur de recherche d'UVED regroupera plusieurs dizaines de modules de formation et des milliers de grains pédagogiques. Nouvel adhérent 2010, l'UVED a proposé au Comité 21 de référencer et valoriser sur son site portail une cinquantaine de ressources en EDD du Comité 21. www.uved.fr/

- **La Maison du développement durable se renouvelle**

Après cinq ans d'existence et plus de 470 000 visiteurs reçus, l'exposition « la Maison du développement durable », dont est partenaire le Comité 21 avec l'entrée Agenda 21 scolaire, présente une version entièrement remise à jour à partir de mars 2010. La rénovation porte sur trois grands chantiers. D'une part, la mise à jour complète des contenus autours des thèmes de la lutte contre la production de gaz à effet de serre et la « consommation responsable ». D'autre part, une adaptation de l'accès aux contenus selon le niveau du visiteur (profane ou initié). Enfin, une restructuration de l'ensemble de l'exposition sur une surface de 210 m² contre 350 m² auparavant, pour faciliter le déploiement dans de plus petites salles. Avec ce projet de rénovation, la Maison du développement durable souhaite maintenir son niveau d'attraction auprès du public mais aussi auprès des responsables de collectivités. C'est en effet un outil particulièrement bien adapté pour une collectivité qui souhaite informer et sensibiliser ses populations locales notamment aux enjeux d'un Agenda 21 ou d'une chartre environnementale. www.maisondudeveloppementdurable.com/

- **Le Comité 21, jury de kalamazoo pour le jeu-concours « L'océan mondial, notre source de vie »**

Le Comité 21 est partenaire du jeu-concours de kalamazoo depuis quatre ans. Cette année, il s'agissait pour les jeunes élèves de participer à la protection de l'océan en réalisant une affiche. Chaque affiche était porteuse d'un message clair et persuasif sur les solutions à apporter pour préserver notre océan. Les techniques utilisées pour réaliser l'affiche sont libres : dessin, photographie, collage, peinture ... (hors reproduction d'œuvres protégées). Les critères portent sur la qualité du message (cohérence avec le thème, efficacité, intérêt pédagogique ...), la qualité de réalisation et la créativité. Le Comité 21 fait partie du jury.
www.kalamazoo-france.com

Contribuer aux instances nationales EDD

- **Membre du CFEEDD**

Le Comité 21 est membre du **Collectif français de l'éducation à l'environnement et au développement durable**. Cette année, cinq réunions plénières ont été organisées (assemblée générale annuelle du CFEDD ; réunion plénière ; préparation de la journée nationale EDD du 29 octobre ; plénière ; assemblée générale du CFEDD). Ces réunions réunissent la majorité des associations EEDD nationales et permettent : d'échanger sur les travaux de chacun, de suivre l'actualité internationale EEDD, de suivre l'élaboration des espaces de concertation (national et territoriaux), d'élaborer des événements tels que les Assises ou la journée nationale EEDD.

- **Journée nationale EEDD : les acteurs répondent présents pour élaborer une stratégie nationale**

Le CFEEDD, dont est membre le Comité 21, a organisé au Conseil économique, social et environnemental, la Journée nationale de l'EEDD, le 29 octobre dernier, à laquelle ont participé 310 représentants d'associations, de collectivités, de syndicats, d'entreprises et de services de l'Etat. Tous étaient présents pour partager les avancées en matière d'EEDD depuis la signature de l'acte de naissance de l'Espace national de concertation (ENC), à Caen le 29 octobre 2009, et poursuivre la concertation en faveur d'une stratégie nationale. Les recommandations et les questions issues des ateliers et de la plénière nourriront les groupes constitutifs de l'ENC, qui se retrouvent le 6 décembre pour partager leurs travaux et définir le plan d'action 2011. Cette journée constructive a été clôturée par l'annonce du territoire d'accueil des prochaines Assises nationales de l'EEDD en 2013 : le territoire de Rhône-Alpes. Le Comité 21 a appuyé l'événement en mobilisant ses adhérents et certains contacts presse.

- **Elaboration d'un Espace national de concertation**

Un premier document cadre pour la création d'un Espace national de concertation (ENC) a été signé par cinq sphères d'acteurs, le 29 octobre 2009, en séance plénière lors des deuxièmes Assises nationales de l'EEDD, à Caen. Lors d'une réunion plénière du 12 février où étaient invités les membres du Comité français de la Décennie EDD et les membres du CNOA (Comité national d'orientation des Assises), trois groupes de travail se sont formés dans la perspective de la création de l'ENC. Le Comité 21 a proposé de co-piloter avec Roland Gérard, co-directeur du Réseau Ecole et Nature, CFEEDD-réseau Ecole et Nature, le groupe de travail « Articulation avec les territoires + Organisation (participants) + Volet international ». Il s'agit de proposer des scenarii pour l'élaboration de cet ENC (sphères d'acteurs, animation de l'ENC, volet international…). Trois fonctions de l'ENC ont été identifiées :

- force de proposition pour un projet « politique », (schéma de lignes directrices et d'orientations communes aux différentes composantes de l'ENC) ;
- mise en cohérence nationale de l'existant (rôle d'expertise, d'évaluation, de partage de l'information) ;
- mise en réseau et mutualisation avec les acteurs territoriaux et nationaux.

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois (6 mars, 6 mai et 7 juillet) et a décidé de travailler sur un nouveau document repère commun d'orientation. Une consultation a été lancée auprès des membres pour partager les avis de chacun (attentes, priorité ; contribution …). Une synthèse a été présentée lors de la plénière du 6 décembre.

- **www.toutpourl'environnement.fr, le portail des informations environnementales des services publics !**

Initié par le MEEDDM, toutsurlenvironnement.fr a été créé dans le respect de la convention d'Aarhus -qui stipule que toute personne a le droit d'être informée, de s'impliquer dans les décisions et d'exercer des recours en matière d'environnement- et suite au Grenelle de l'environnement. Ce site oriente les internautes vers les informations, documents et données portant sur l'environnement, disponibles gratuitement sur les sites et portails publics existants. www.toutsurlenvironnement.fr est donc la porte d'entrée sur de nombreuses informations environnementales publiques, disponibles sur Internet. Il possède aujourd'hui plus de 19 600 ressources et 150 adhérents dont **l'ADEME,** l'**AFNOR**, le **MEEDDM** ... Le Comité 21 a été sollicité pour mettre en ligne sur ce portail ses publications.

La mobilisation des équipes au sein des entreprises et des collectivités

Objectif : apporter des solutions à nos adhérents et permettre l'échange d'expériences innovantes en matière de mobilisation des équipes.

En 2010, le Comité 21, en partenariat avec **Des Enjeux et des Hommes**, s'est attaché à faire vivre le guide *Mobilisation des équipes* publié en 2009 à travers différents rendez-vous de la RSE orientés sur cette thématique. www.comite21.org/docs/fluidbook/index.html

- **Organisation des « rendez-vous mobilisation des équipes »**

Elaborer une stratégie de déploiement : actions, timing, leviers internes - 31 mars 2010
Cette première réunion, réalisée en partenariat avec le cabinet Des enjeux et des Hommes, a ouvert un cycle dont l'objectif est d'approfondir les enjeux clés de la mobilisation des équipes. Elle a été consacrée à l'élaboration d'une stratégie de déploiement (actions, timing, leviers et relais internes). La présence de Séverine Millet, psycho-sociologue, a permis de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre en chacun de nous, lorsque nous sommes confrontés au changement. *32 participants*

Intervenants :
Séverine Millet, consultante et auteure, co-fondatrice de l'association Nature Humaine ; Alain Guisnel, direction du développement durable ICADE, groupe Caisse des dépôts ; Florence Labigne Peleau, directrice générale adjointe chargée de l'administration et des ressources, Conseil général de Seine-et-Marne.

Comment intégrer les nouveaux comportements au cœur des métiers et des pratiques managériales ? - 16 juin 2010
Les échanges ont porté sur l'intégration des nouveaux comportements responsables au cœur des métiers et des pratiques managériales. La présence de Laure Mandaron, déléguée au développement durable du **groupe La Poste**, a permis de mieux comprendre les difficultés rencontrées par un grand groupe de près de 280 000 collaborateurs, dans sa volonté de rendre opérationnel le changement au quotidien. Ces échanges ont été complétés par l'intervention d'Anne Walryck, adjointe au Maire de Bordeaux chargée du développement durable, qui a fait part du point de vue d'une collectivité locale. *56 participants*

Intervenants :
Agnès Rambaud, directrice associée Des Enjeux et des Hommes ; Laure Mandaron, déléguée développement durable Groupe La Poste ; Anne Walryck, adjointe au maire de Bordeaux, chargée du développement durable

Comment faire vivre la dynamique dans le temps et ancrer le changement dans la culture ? - 16 novembre 2010
Le 16 novembre 2010, le Comite 21 en partenariat avec Des Enjeux et des Hommes a rassemblé plus de 70 personnes à l'occasion d'un troisième rendez-vous autour de la thématique *Mobilisation des équipes : comment faire vivre la dynamique dans le temps et ancrer le changement dans la culture ?* En visioconférence entre Paris et Nantes, cette dernière rencontre du cycle a été l'occasion de présenter plusieurs témoignages d'acteurs exemplaires. Le cabinet conseil **Des Enjeux et des Hommes** a ainsi introduit en montrant comment intégrer de nouveaux comportements au cœur des pratiques et comment faire évoluer les systèmes de management. **EDF** a détaillé le déroulement des Trophées du développement durable organisés pour la troisième année sur quinze pays. La **ville d'Echirolles** a mis en lumière la dynamique interne stimulée continuellement depuis le lancement de l'Agenda 21 de son territoire depuis 2000. **PricewaterhouseCoopers** a présenté SimulEtik, un outil de sensibilisation aux rôles et réactions des parties prenantes, réalisés en partenariat avec l'**ESCEM** et le Comité 21. Enfin, **Bouygues Construction** a expliqué le travail de formation, de définition de postes et de référentiels de compétences qui a accompagné la mise en place de son réseau de correspondants développement durable.*71 participants (38 à Nantes et 33 à Paris).*

Intervenants :
Agnès Rambaud, directrice associée Des Enjeux et des Hommes ; Jean-Christophe Mollaret, direction développement durable / pôle éthique et reporting, EDF ; Emilie Rousset, chargée de mission Agenda 21, Ville d'Echirolles ; Pascal Baranger, PriceWaterHouseCoopers, Christine Grezes, directeur développement durable, Bouygues Construction

En collaboration avec l'**ESCEM** Tours-Poitiers et **PricewaterhouseCoopers**, le Comité 21 a décliné pour les collectivités territoriales un outil ludique et innovant : SimulEtik. Il s'agit d'un s*erious game* qui a pour objectif de faire découvrir aux élus et aux collaborateurs des collectivités les conséquences de leurs décisions sur leur territoire, en simulant des situations de vie qui présentent un impact potentiel au plan de l'éthique et du développement durable. Ce logiciel participe ainsi à l'éveil d'une conscience plus responsable. Utilisable en e-learning ou en sessions plénières dans une version « instructeur », il constitue un outil d'accompagnement ludique et une aide au déploiement d'une politique de développement durable.

Ce qu'en pensent les adhérents

Le programme Economie responsable a organisé trois rendez-vous *Mobilisation des équipes* en 2010. Sur l'ensemble de ces groupes, l'animation, l'organisation (amont, accueil, nombre et diversité des intervenants) sont globalement jugés satisfaisants par l'ensemble des participants. Certains soulèvent cependant la nécessité de conserver un temps important aux échanges informels et aux questions/réponses après les interventions. Les participants retiennent en effet principalement de ces groupes l'intérêt d'échanger et de rencontrer des acteurs différents. Il faut également veiller à bien mettre en adéquation le titre, le programme et le contenu des interventions. Une spécificité se dégage par ailleurs à Nantes : les témoignages semblent difficilement duplicables à une plus petite échelle car les structures qui interviennent ont souvent des budgets importants ou des problématiques différentes de celles rencontrées sur le terrain. Le nombre de participants a varié entre 32 et 71 et de manière générale, les exemples opérationnels sont les plus appréciés.

Deuxième convention annuelle

Une convention des adhérents réussie pour le Comité 21 et son réseau !

Le Comité 21 a organisé sa deuxième convention, le 9 juin 2010, à la suite de son Assemblée générale sur le thème *Gouvernance et développement durable : quelles formes de dialogue ?* Près de **130 adhérents** et partenaires institutionnels étaient présents. A cette occasion, l'association a choisi d'expliquer et de rendre compte des différentes pratiques de dialogue de ses adhérents pour la mise en œuvre du développement durable. Les deux personnalités d'ouverture ont passionné l'assistance. **Pascal Picq**, paléoanthropologue, maître de conférences au Collège de France et auteur notamment de *Darwin et l'évolution expliqués à nos petits-enfants* (Seuil 2009), a introduit l'après midi, avec conviction et humour, sur le rapport de l'homme à son environnement, en le replaçant par rapport à l'évolution des espèces depuis l'apparition de l'homme : « Soyons capables de construire une vision commune pour un avenir commun ! ». **Jean-Paul Delevoye,** ancien ministre, médiateur de la République, a livré quelques convictions fortes « Notre société est fracturée, mais jamais cette réalité n'a été aussi aiguë. Le développement durable constitue un facteur de réenchantement ». Il s'agissait également de s'appuyer sur les travaux que mène le Comité 21 en matière de concertation des parties prenantes externes depuis 2004. De nombreuses personnalités du réseau du Comité 21 sont intervenues : Jacques Auxiette, président du **Conseil régional des Pays-de-la-Loire** ; Vincent Eblé, président du Conseil général de **Seine-et-Marne** ; Alan Knight, associate senior partner au cabinet Accountability ; Bettina Laville, présidente fondatrice du Comité 21 ; Hervé de Maistre, directeur général de **Saint Gobain Isover** ; Francis Perrin, vice-président d'**Amnesty International** ; Jean-François Roverato, président-directeur-général d'**Eiffage.** En conclusion, **Bettina Laville** a rendu un hommage chaleureux à **Eric Guillon** qui, après six ans en tant que président du Comité 21, a cédé sa place le 30 juin.

Rencontre-débat

Rencontre-débat du Comité 21 *Quel avenir pour la biodiversité ? Les enjeux de la conférence de Nagoya*

Le Comité 21 a organisé, en partenariat avec l'UICN, le 6 octobre une rencontre-débat sur les enjeux de la conférence de Nagoya animée par François Letourneux, président de l'**UICN**, et rassemblant environ quatre vingt participants. Les cinq intervenants présents étaient : Sonia Peña Moreno, responsable des politiques de la biodiversité au siège mondial de l'UICN ; Jean-Pierre Thébault, ambassadeur délégué à l'environnement ; Michaël Delafosse, adjoint au maire de **Montpellier** ; Hervé Casterman, directeur environnement et climat de **GDF SUEZ** et Ghislaine Hierso, présidente d'**Orée**. Pour répondre à la crise de la biodiversité, la conférence de Nagoya avait pour but d'aboutir aux mesures principales suivantes : l'adoption d'un plan stratégique 2011-2020 ambitieux ; la définition de ressources financières stables et l'adoption du protocole international sur l'accès et le partage des avantages issus des ressources génétiques de la biodiversité (protocole ABS). Les conclusions de l'étude sur la valeur économique des services des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) ont également été étudiées lors de cette conférence. Jean-Pierre Thébault a insisté, lors de cette rencontre-débat, sur le fait que « *la biodiversité doit être susceptible d'une valorisation économique, constituer un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté et une occasion de transfert technologique entre le Nord et le Sud. La responsabilité vis-à-vis de la biodiversité est d'ordre international, et Nagoya doit être l'occasion d'une prise de conscience collective de l'ensemble des partenaires privés et publics. La délégation française a l'intention d'être extrêmement ambitieuse et souhaite faire de cette conférence un succès* ». Les résultats de la conférence ne l'ont pas démenti.

Rencontre : Les nouveaux modèles économiques pour inclure les clients fragiles

Le Comité 21 s'est associé à IMS Entreprendre pour organiser le 8 novembre avec **La Poste,** une rencontre a eu lieu sur les nouveaux modèles économiques pour inclure les clients fragiles.
A l'heure où 13% de la population française vit sous le seuil de pauvreté et que 37% craigant de le devenir, les entreprises sont plus que jamais appelées à s'engager en faveur des clientèles fragiles/vulnérables. Le courant BoP/social bussiness dans nos pays "développés" donne à cet égard une perspective nouvelle : il invite à repenser la lutte contre la pauvreté sous un angle stratégique, au croisement des innovations business et sociétales, avec un réel potentiel de création de valeur pour l'entreprise. Des entreprises, associations et entrepreneurs sociaux viendront témoigner de leurs expériences terrain et des voies possibles, notamment partenariales, pour développer de nouveaux modèles économiques inclusifs.
Les intervenants présents étaient : Blédina/La Croix rouge française : Emmanuelle Vignaud, chef de vente régional et Benjamin Cavalli, chef de projet à la direction de l'action sociale ; la Banque postale : Dominique Dran, responsable du marché clientèles spécifiques à la direction marketing ;l'Enseigne La poste : Laurence Durand, directrice du développement responsable de l'enseigne ; **GDF SUEZ** : Bernard Saincy, directeur responsabilité sociétale ; Crésus : Jean-Louis Kiehl, président ;Ashoka France : Arnaud Mourot, directeur général.

Animation du réseau d'adhérents

Actualisation quotidienne du site internet www.comite21.org :

- 217 actualités des adhérents ;
- 55 actualités « le Comité 21 en action » ;
- 64 actualités « A la une » ;
- 2 interviews Radio Ethic :
  - étude sur la contribution des entreprises à l'éducation au développement durable ;
  - reportage "Atelier de la culture et du développement durable" (6 novembre).

10 numéros *Infos 21* (6 500 contacts)

- Actions des adhérents 2010 – janvier ;
- Recherche et développement durable – février ;
- Semaine du développement durable et Education au développement durable – mars ;
- Santé et développement durable – avril ;
- Ville durable – mai ;
- Tourisme et loisirs responsables – juin ;
- Rapports développement durable – septembre ;
- Rubans du développement durable – octobre ;
- Biodiversité – novembre ;
- Culture et développement durable – décembre.

Autres supports

- 9 dépêches générales ;
- 3 dépêches spéciales : « En direct de Nagoya » ; « Sondage LH2 » ; « Spécial Haïti » ;
- 7 Infos réseau ;
- 4 dépêches Education au développement durable.

Renforcement de la communication

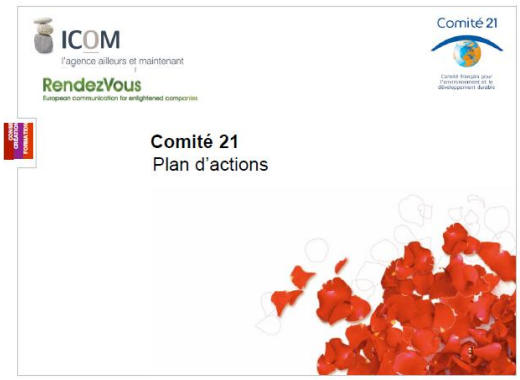

En 2010, le Conseil d'administration du Comité 21 a fixé comme priorité le renforcement de la communication de l'association. Les principaux enjeux identifiés en début d'année ont porté notamment sur sa visibilité dans les médias, la valorisation de ses travaux, le développement du sentiment d'appartenance des adhérents au réseau, la clarification de son positionnement sur l'ensemble des enjeux du développement durable et sur sa communication nationale et locale (Comité 21 Pays-de-la-Loire). Afin de répondre à ses besoins en matière de stratégie de communication, le Comité 21 a consulté quatre agences adhérentes (Agence verte, Axense, BEING et ICOM). En mai dernier, le choix du Comité 21 s'est porté sur l'agence **ICOM**. Après plusieurs rencontres depuis septembre entre le Comité 21 (équipe, Gilles Berhault et Christophe Bultel, secrétaire général en charge de la communication au sein du Conseil d'administration du Comité 21) et l'agence, le plan d'actions de communication 2010 propose l'élaboration d'un **kit membre** et d'un **kit communication**, ainsi que la réalisation en fin d'année d'un document type « faits marquants 2009 ».

Publications

- **Ouvrages réalisés**

Note cadre n°2 de l'Observatoire des crises du Comité 21 avec pour thème « L'écologie saisie par la croissance ? »
20 pages – mars 2010

Note 21 Les PME et l'achat responsable : comment les donneurs d'ordre publics et privés peuvent aider les fournisseurs à répondre aux nouvelles exigences ?
32 pages – avril 2010

Note 21 De l'information au passage à l'acte des citoyens : les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable ?
60 pages – mai 2010

Retrouvez nos publication sur : http://www.comite21.org/publications/index.html

- **En partenariat**

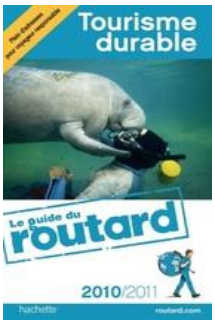

Le Comité 21, partenaire de la troisième édition du guide du Routard Tourisme durable
160 pages – avril 2010

Relations presse

- **Campagne presse**

Le Comité 21 a lancé officiellement sa première antenne régionale en Pays-de-la-Loire

Pour s'adresser plus largement aux acteurs territoriaux, le Comité 21 s'est implanté en Pays-de-la-Loire. Accueillie dans les locaux de l'hôtel de Région, cette antenne facilite la convergence des responsabilités et des plans d'actions, qu'ils soient publics ou privés, notamment autour des différents objectifs de l'Agenda 21 régional. Il s'agit également d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des lois Grenelle et des directives européennes, adoptées ou à venir. A l'occasion du lancement officiel le Comité 21 a organisé le 11 juin 2010 une rencontre-débat intitulée *Développement durable : mobilisation au cœur des territoires !* en présence d'Eric Guillon, alors président du Comité 21, de Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire, de Bettina Laville, présidente fondatrice et présidente du Comité de prospective du Comité 21, de Yann Rolland, président du Medef en Loire-Atlantique et de Michèle Boyer, conseillère en formation continue, délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue. Près de 250 acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, et l'ensemble des acteurs présents sur le territoire) étaient présents pour ce lancement.

Envoi de sept communiqués de presse
17/02 – « Elections régionales : la Région, chef d'orchestre du développement durable »
23/03 – « L'Observatoire des crises du Comité 21 publie sa note cadre n°2 : *l'écologie saisie par la croissance ?* »
29/04 – « Les PME et l'achat responsable : comment les donneurs d'ordre publics et privés peuvent aider les fournisseurs à répondre aux novelles exigences ? » *parution d'une note 21 du Comité 21*
01/06 – « Les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable ? *parution d'une note 21 du Comité 21* »
11/06 – « Ouverture de la première antenne régionale du Comité 21 »
01/07 – « Gilles Berhault succède à Eric Guillon à la tête du Comité 21 »
15/11 – « Entre réelles avancées, angélisme et frilosité – *regards croisés sur 40 rapports développement durable par le Comité 21 et six experts* » - Agence rendez-vous RP

Articles de presse
323 articles parus dans la presse : 133 dans la presse spécialisée (dont 35 en environnement), **60** dans des quotidiens, 30 dans la presse régionale (hors quotidiens), 29 dans la presse adhérente et 60 sur des sites Internet.

- **Extraits d'articles**

***Les Echos*, croissance verte : entreprises cherchent fournisseurs responsables, 7 mai 2010**
«Les grands groupes veulent convertir leurs fournisseurs aux bonnes pratiques environnementales. Pas facile pour les services achats et les PME concernés […] Tous les fournisseurs ne subissent pas passivement ces pressions. Le Comité 21 se plaît à souligner que la plupart des innovations réalisées en matière de produits écolabélisés sont le fait de PME […] Le Comité 21 cite l'exemple de Purodor, un vendeur de produits de nettoyage 100% naturels et biodégradables, qui se démène pour convaincre les acheteurs de favoriser des produits sains au détriment de chimies agressives. »

***L'abécédaire des institutions* - Loi Grenelle 2, questions à Dorothée Briaumont, 3ème trimestre 2010**
« Même si le mouvement a été long à se mettre en place, l'ancrage des Agenda 21 est aujourd'hui tout à fait significatif : on estime à plus de 10 000 le nombre de collectivités qui se sont engagées dans cette voie au niveau international. En France, 695 agendas 21 sont recensés au 30 juin 2010, et, si l'on en croit les intentions des élus, ce chiffre devrait largement doubler d'ici à 2012. »

***CB News*, l'interview – Gilles Berhault, 6 septembre 2010**
« Il a fallu attendre 2007 pour voir le monde de la communication prendre conscience des enjeux liés au développement durable et commencer à intégrer des professionnels de la question. Le Grenelle 1, lui, a rappelé que la responsabilité dans ce domaine était collective, et qu'une mauvaise communication pouvait contribuer au développement de comportements irresponsables. »

***Environnement magazine*, enquête : quel avenir pour le tourisme durable ? septembre 2010**
« Il est temps de s'interroger sur la nécessaire mutation du secteur vers des pratiques conciliant développement économique et équilibres écologiques, participant localement à l'ancrage des métiers et services et permettant un partage plus équitable des revenus de l'activité. Cela implique que le tourisme durable passe d'une niche de marché à une norme en matière de voyage. « *Les concepts d'écotourisme ou de tourisme solidaire ne peuvent proposer une alternative suffisante. Il n'y aura pas de tourisme durable sans évolution du tourisme de masse* », affirme Mathieu Gauvin, chargé du secteur touristique au Comité 21. »

***Eco-sapiens.com*, une norme internationale pour guider la responsabilité sociétale, 27 septembre 2010**
« L'Agenda 21 propose déjà une démarche de développement durable aux collectivités territoriales. Quel peut être leur intérêt à se référer à cette nouvelle norme (ISO 26000) ? « *L'Agenda 21 est une stratégie pour tout le territoire, alors qu'ISO 26.000 interroge chaque organisation sur sa propre responsabilité* », répond Antoine Charlot, du Comité 21, le réseau des acteurs du développement durable […] Le responsable du programme Territoires durables du Comité 21 apprécie d'ailleurs que cette norme donne un « *cadre pour l'action* » plutôt que d'être « *complètement normée* » : « *il faut pouvoir adapter la stratégie du DD au contexte de chaque territoire … la principale plus-value de cette norme est d'aider les organisations à identifier les parties prenantes à associer à leur démarche de DD* ». »

***L'essencciel*, Une antenne régionale du Comité 21 dans les Pays-de-la-Loire, octobre 2010**
« Le Comité 21 ou « Comité français pour l'environnement et le développement durable » est une association loi 1901 créée en 1994 pour accompagner, identifier et valoriser les bonnes pratiques dans ce domaine. Sa première antenne régionale en France est accueillie à Nantes dans les locaux de la Région, élue au Conseil d'administration du Comité 21. Cette antenne travaille sur trois axes : Education au développement durable, Territoires durables (accompagner les collectivités, organiser des journées d'échanges …) et Economie responsable (accompagner les entreprises par des guides méthodologiques, des échanges de bonnes pratiques, être interface R & D …). Le Comité 21 devrait trouver des sujets de convergence avec la CCI de Maine-et-Loire, très active en développement durable. »

***L'express*, A développement durable, compétences locales, 13-19 octobre 2010**
« Toutes les collectivités territoriales l'inscrivent à leur menu. Mais la mise en œuvre de cette politique transforme les métiers classiques et exige des savoir-faire pointus […] « *Lorsque la mission DD est rattachée à la direction générale des services, elle a plus de légitimité pour mobiliser les différentes directions techniques et décloisonner les projets* », observe Antoine Charlot, responsable du programme Territoires durables au Comité 21. Reste que le succès final tient beaucoup à l'engagement et à l'impulsion de l'élu local, comme c'est le cas à Angers, ville pionnière. »

***Le journal de l'environnement*, Rapports développement durable : « On peut regretter une forme d'angélisme », 22 novembre 2010**
« On peut regretter une forme d'angélisme, comme le précise un de nos experts, Fabrice Mauléon de l'Ecole supérieure de commerce et de management (ESCEM). Les rapports ne présentent pas les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets et n'expliquent pas vraiment comment la crise a pesé sur eux. C'est dommage, car il est intéressant d'apprendre de ses erreurs. Au final, cela reste un exercice de communication louable en ce sens. En effet, la publication des rapports est devenue un rendez-vous annuel attendu par de nombreux experts. »

Contribution du Comité 21 auprès de partenaires

- **Manifestations**

Forum FEDERE – *S'engager pour une croissance durable*

Le Forum FEDERE, organisé par Les Echos en partenariat avec le Comité 21, s'est tenu les 22 et 23 mars à la Maison de la chimie. Il a eu pour thème cette année *S'engager pour une croissance durable*. En développant l'innovation verte et en privilégiant une stratégie de développement durable, les dirigeants d'entreprises ont la volonté de s'engager pour une croissance durable sans attendre les Etats car les exigences du marché sont aussi là. A l'occasion de ce Forum, le Comité 21 a organisé et animé une table ronde, le 22 mars, sur *La concertation et le dialogue avec les parties prenantes : un enjeu essentiel pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable dans l'entreprise*. Ont participé Alexandre Braïlowski, social empowerment director de **Suez Environnement** ; Valérie David, directeur développement durable d'**Eiffage** ; Jean Dey, vice-président en charge du développement durable au Conseil général de **Seine-et-Marne** et de Martine Léonard, vice-présidente du **FIR**.

Comité d'éthique du salon Planète Durable

Planète durable est le premier salon grand public dédié à la consommation durable. Pour garantir une juste sélection des produits et des animations en conformité avec la thématique de l'événement, un Comité d'éthique et une charte ont été constitués par l'équipe organisatrice de Planète Durable. Le rôle du Comité 21 est d'attester la garantie d'une plus-value environnementale et/ou sociale d'un produit ou d'un service exposé. Le Comité 21 est membre de ce comité d'éthique depuis 2008. Son rôle consiste à émettre un avis sur les candidatures litigieuses et à conseiller l'organisation sur la pertinence de la démarche au regard des enjeux de développement durable. Le salon a lieu du 25 au 28 mars et a accueilli 180 exposants, 35 000 visiteurs et 650 journalistes.

Le Comité 21, partenaire média de la conférence d'Amsterdam sur la transparence et le développement durable 2010 organisée par la Global reporting Initiative (GRI)

Du 26 au 28 mai s'est tenue la troisième conférence internationale sur les enjeux du reporting en matière de responsabilité sociétale (RSE), articulée autour de trois thèmes : Rethink, Rebuild et Report (penser différemment, construire différemment, rendre compte), destinés à poser les fondations d'un plan d'action pour la décennie à venir. Parmi les questions qui ont été abordées figurait celle de l'évolution du paysage du reporting dans le monde, des techniques utilisées, mais aussi de la typologie des lecteurs de rapport développement durable. Car après tout, à qui s'adressent ces rapports et qui les lit réellement ? 200 leaders du monde entiers, représentants d'entreprises, personnalités politiques et acteurs du monde associatifs, se sont réunis pour partager leurs visions et débattre dans la cinquantaine de sessions prévues à cette occasion.

Deuxièmes rencontres nationales Communication & développement durable de Cap'Com

Le Comité 21 s'est associé aux deuxièmes rencontres nationales Communication & développement durable organisées par Cap'Com, les 25 et 26 mars à Angers. Cet évènement est un rendez-vous de communicants du secteur public et de responsables du développement durable des collectivités territoriales. A cette occasion, une enquête inédite réalisée auprès de directeurs de développement durable issus d'un panel de lauréats des Rubans du développement durable a mis en évidence les attentes des responsables du développement durable en matière de communication. Face à l'envergure de leurs missions et de la diversité de leurs cibles, ces responsables sont fortement demandeurs d'actions de communication : ils souhaitent que les outils de communication soient plus adaptés au développement durable et aspirent à un renforcement des collaborations stratégiques avec leurs collègues de la communication. Le 25 mars, le Comité 21 est intervenu sur le rôle de la communication dans les stratégies territoriales de développement durable (Agenda 21, Plan climat ...).

Les septièmes ateliers du développement durable organisés par IDEAL Connaissance

Le Comité 21 est intervenu au sein de l'atelier *Comment mobiliser les acteurs des collectivités et des entreprises dans la durée ?* Lors des septièmes ateliers du développement durable organisés par **IDEAL Connaissance**, les 26 et 27 mai 2010, à Orléans. Les ateliers se sont organisés autour de quatre parcours thématiques : la lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions, la prévention des risques ; la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; social, gouvernance et participation ; et enfin les rencontres techniques d'EnviPro. Cette manifestation est une plate-forme de propositions et un observatoire des meilleures pratiques. Les ateliers sont avant tout un lieu d'échanges et de savoir-faire où techniciens et élus peuvent confronter leurs idées et se rencontrer. www.ateliers-developpementdurable.com

Nature Capitale et ACIDD organisent la conférence *A qui appartient la nature ?*

A l'occasion de la grande manifestation Nature Capitale qui a investi les pavés des Champs-Elysées, de l'Arc de Triomphe au Rond Point, le Comité 21 était partenaire de la conférence inaugurale *A qui appartient la nature ?* le 20 mai à au Grand Palais. Les adhérents du Comité 21 étaient invités à y participer et Bettina Laville, présidente d'honneur et présidente du Comité de prospective du Comité 21, est intervenue dans ce cadre. La conférence a été introduite par Gad Weill, créateur de Nature Capitale et animée par Gilles Berhault, président d'**ACIDD** et également président du Comité 21 depuis. Par ailleurs, de nombreux débats ont été organisés les 23 et 24 mai sur des questions fondamentales autour de la nature et des thèmes plus généraux du développement durable dans des lieux prestigieux comme Louis Vuitton, l'espace Lancaster, l'hôtel Fouquet, etc ...

100 ans d'urbanisme européen : 2011 – 2013, les urbanistes créent l'événement

Le Comité 21 s'associe à Urbacité 100 : le centenaire de l'urbanisme en Europe. Cet événement se traduit par une exposition européenne co-construite par les associations d'urbanistes des différents Etats et la publication de livres présentant : les enjeux d'hier et d'aujourd'hui sur nos villes et nos territoires ; les évolutions de notre capacité à gérer ces enjeux ; notre vision pour les cent années à venir ; les réponses que chaque ville et territoire d'accueil ont vécu et expérimentent, et les réponses que l'Europe nous permet d'apporter. Pour préparer cet événement 2011-2013, des ateliers de réflexion ont été organisés le 16 septembre par le Cobaty Rive Gauche. Le Comité 21 participé à l'animation de deux ateliers : l'atelier sur le transport urbain avec Tuttimobi et celui de la ville active et créative.

Lancement de l'Atelier de la culture et du développement durable avec le musée d'Orsay

A partir de 2010, le musée d'Orsay met en place une structure originale : l'Atelier de la culture et du développement durable. Les apports de l'art, la culture, trop peu pris en compte aujourd'hui, sont essentiels au développement durable. L'Atelier s'appuie sur le cœur même du musée d'Orsay et ses collections, dont la période s'étend de 1848 à 1914. Les questionnements et prises de position de très nombreux artistes face aux progrès techniques, aux transformations des villes, à l'émergence de nouveaux rapports sociaux, à la mise en place d'une économie moderne, aux rapports avec la nature, avec l'espace, apparaissent plus que jamais d'actualité. La vocation de l'Atelier est donc de susciter réflexion et débat**.** De nombreux partenaires s'associent à cette initiative : établissements d'enseignement, associations, ONG, institutions, entreprises, personnalités. Le 28 octobre, le musée d'Orsay a organisé, en partenariat avec le Comité 21, les Ateliers de la Terre et l'Association communication et information pour le développement durable (ACIDD), une nocturne dédiée au développement durable, au cours de laquelle a officiellement été lancé l'Atelier de la culture et du développement durable. Une table ronde a été organisée avec notamment Gilles Berhault, président du Comité 21 et président d'**ACIDD** et Bettina Laville, membre du Conseil d'Etat, avocate, fondatrice du Comité 21. Une centaine de personnes étaient présentes.

- **Sondage LH2 pour le Comité 21**

LH2 interroge les Français sur les clefs d'une vie plus heureuse

LH2 a réalisé par téléphone* une enquête sur ce qui rend les Français heureux, les 11 et 12 février 2010 pour le Comité 21 dans le cadre de l'Observatoire des Français et du développement durable. Dans un contexte général anxiogène où se mêlent incertitudes sociales, craintes environnementales et défiance vis-à-vis des institutions économiques, politiques ou scientifiques, les Français manifestent massivement à travers ce sondage leurs besoins d'authenticité et de repères. Ainsi, pour vivre mieux et être plus heureux, il faudrait : réinstaurer des règles de politesses et de savoir vivre ; avoir un projet clair pour la France pour les vingt prochaines années ; disposer d'un mode de vie plus en lien avec la nature et passer moins de temps à consommer.

** Échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille, après stratification par région et catégorie d'agglomération.*

- **Evénement en partenariat**

Université d'été : pour inventer une communication plus responsable

Depuis huit ans, le Comité 21, les principales associations et fédérations professionnelles de la communication, l'**ADEME**, l'Agence européenne de l'environnement, mais aussi la **région PACA**, le département de Vaucluse et le Parc du Luberon ont décidé de se regrouper autour d'**ACIDD** pour s'interroger sur les pratiques de la communication et réinventer ses métiers sous l'éclairage du développement durable. A l'occasion de cette édition a été présentée en première exclusivité la troisième édition de l'*Observatoire de la communication responsable*. Cette étude, réalisée par Limelight, a permis de mieux comprendre les modes de décision et d'organisation au sein des entreprises sur la communication responsable : *« en matière de communication institutionnelle sur le DD ou la RSE, c'est généralement le service développement durable qui prend l'initiative des actions. Celles-ci sont pilotées par le service communication, mais après consultation du comité de direction et du marketing. Quant à la communication produits/services, si elle est initiée par le comité de direction et le marketing, elle est pilotée par la communication, après consultation du service DD. C'est une approche nouvelle qui donne plus de force et de légitimité aux services du développement durable »*. Un guide expert a également été co-réalisé par ACIDD à cette occasion, avec le magazine *Environnement Magazine*, sur la communication responsable pour tout savoir sur ce sujet en 50 questions/réponses. Enfin, les participants de l'Université se sont interrogés sur la question du temps en général, sur l'accélération et la vitesse qui caractérisent nos sociétés, sur les relations du court-termisme dans les décisions politiques et économiques versus les temps de la nature et du développement durable (c'est à dire les générations futures) …

Principaux intervenants :
Gilles Berhault (président du Comité 21 et d'**ACIDD**), Andrée Buchmann (vice-présidente de la Communauté urbaine de Strasbourg), Thierry Gaucquelin (CNRS), Pierre Haski (directeur de Rue89), Jean-Louis Joseph (président du Parc naturel régional du Luberon), Alain Liberge (directeur du développement durable d'Orange France), Serge Orru (directeur général du **WWF France**), Jean Viard (sociologue), Frédéric Winckler (vice-président de JWT).

« Depuis que la conquête de la planète est terminée, depuis que l'homme est allé dans l'espace, la nouvelle frontière du monde, c'est le temps ».

Jean Viard, sociologue

ACTIF, PASSIF, COMPTE DE RESULTAT

ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 440	4 764	676	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles	**5 440**	**4 764**	**676**	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	56 431	47 203	9 228	7 747
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**56 431**	**47 203**	**9 228**	**7 747**
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 244		16 244	14 206
Immobilisations financières	**16 344**		**16 344**	**14 306**
ACTIF IMMOBILISE	**78 214**	**51 967**	**26 247**	**22 053**
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	15 560	15 560		
Marchandises				
Stocks	**15 560**	**15 560**		
Avances et acomptes versés sur commandes	36		36	
Usagers et comptes rattachés	164 146	27 306	136 839	76 644
Autres créances	39 545		39 545	28 294
Créances	**203 727**	**27 306**	**176 421**	**104 938**
Valeurs mobilières de placement	44 809		44 809	143 740
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	139 426		139 426	36 726
Trésorerie	**184 234**		**184 234**	**180 466**
ACTIF CIRCULANT	**403 521**	**42 866**	**360 655**	**285 404**
Charges constatées d'avance	13 030		13 030	16 034
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	**13 030**		**13 030**	**16 034**
TOTAL DE L'ACTIF	**494 765**	**94 833**	**399 932**	**323 492**

PASSIF

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	288 129	288 129
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-192 451	-210 356
Résultat de l'exercice	**25 281**	**17 905**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**120 958**	**95 678**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	39 720	22 500
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	**39 720**	**22 500**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 033	66 900
Dettes fiscales et sociales	158 920	135 038
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 376
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 300	
DETTES	**239 253**	**205 314**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**399 932**	**323 492**

Comité 21

COMPTES 2010 actualisation au 11/03/11

en €UROS HT

POSTES COMPTABLES	Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010	Fonction-nement	Territoires durables	Comité 21 PDL	Comité 21 PACA	Economie responsable	Education	Comité de prospective
Chiffre d'Affaires	130 840	315 500	222 705	5 850	107 964	-	-	100 358	6 033	2 500
Subventions d'exploitation	25 084	170 736	82 967	1 680	16 513	48 495	-	7 279	4 500	4 500
Cotisations	644 236	585 000	659 870	462 064	51 340	18 114	-	51 340	51 340	25 670
Autres	88 934	33 850	75 312	13 092	17 770	-	-	20 950	16 750	6 750
TOTAL (I)	**889 093**	**1 105 086**	**1 040 854**	**482 686**	**193 588**	**66 609**	**0**	**179 927**	**78 623**	**39 420**
Masse salariale	535 916	604 841	580 918	224 613	105 696	37 664	-	146 176	61 139	5 630
Prestations de services	75 611	224 455	130 941	22 780	53 180	20 874	-	11 494	1 363	21 250
Autres	259 662	260 183	303 713	212 339	44 262	8 078	-	24 713	7 277	7 044
TOTAL (II)	**871 189**	**1 089 479**	**1 015 572**	**459 732**	**203 138**	**66 616**	**0**	**182 383**	**69 779**	**33 924**
RESULTAT NET	**17 904**	**15 607**	**25 282**	**22 954**	**-9 550**	**-7**	**0**	**-2 455**	**8 844**	**5 496**

Validation au CA du 14 mars 2011

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES RESULTATS DEPUIS 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Vente de biens	44 €	3 098 €	10 756 €	11 100 €	7 590 €	15 663 €	22 482 €	29 209 €	8 576 €	2 965 €
Subventions	198 820 €	192 125 €	153 961 €	116 809 €	131 870 €	164 858 €	104 836 €	61 095 €	25 084 €	82 967 €
Partenariats privés	185 061 €	129 895 €	101 511 €	146 113 €	159 970 €	174 610 €	130 790 €	173 598 €	109 870 €	203 609 €
Cotisations	322 482 €	377 990 €	427 379 €	461 612 €	497 966 €	563 697 €	574 599 €	618 543 €	644 236 €	659 870 €
Résultats	-11 036 €	-35 565 €	37 960 €	10 166 €	9 354 €	41 056 €	15 004 €	17 127 €	17 904 €	25 282 €

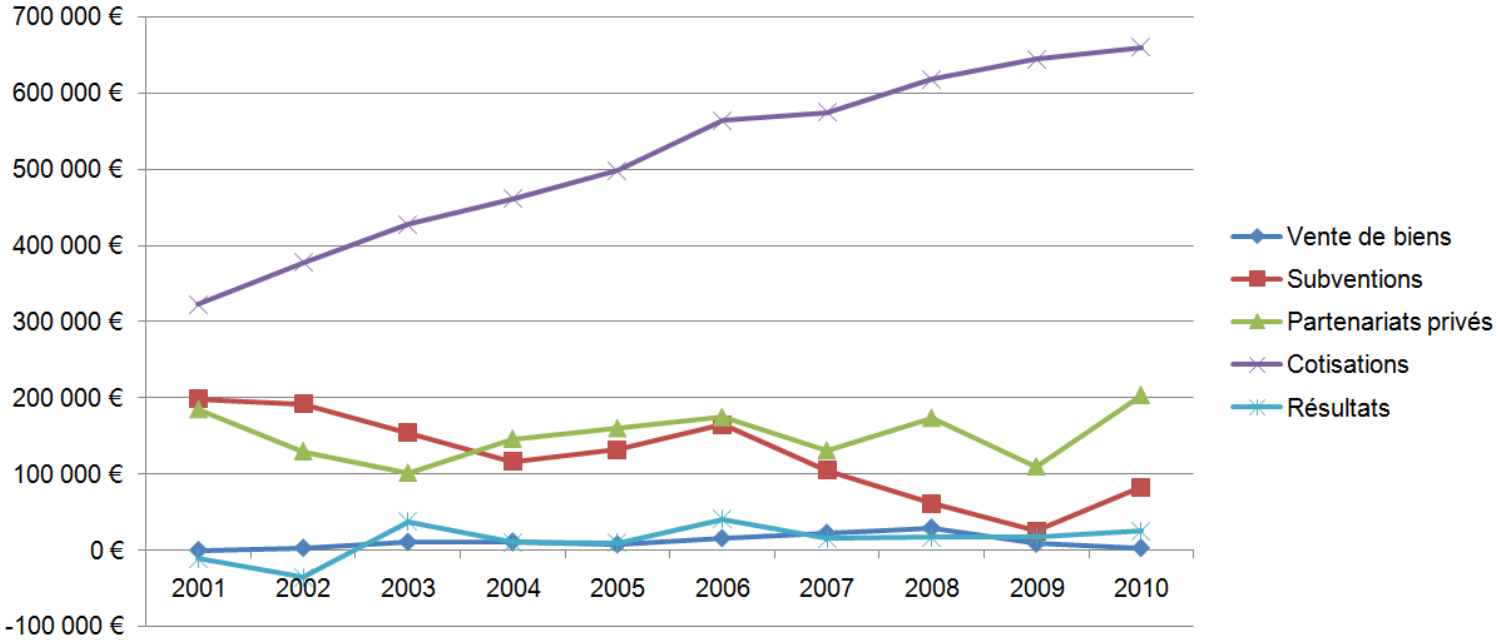

RESSOURCES 2010

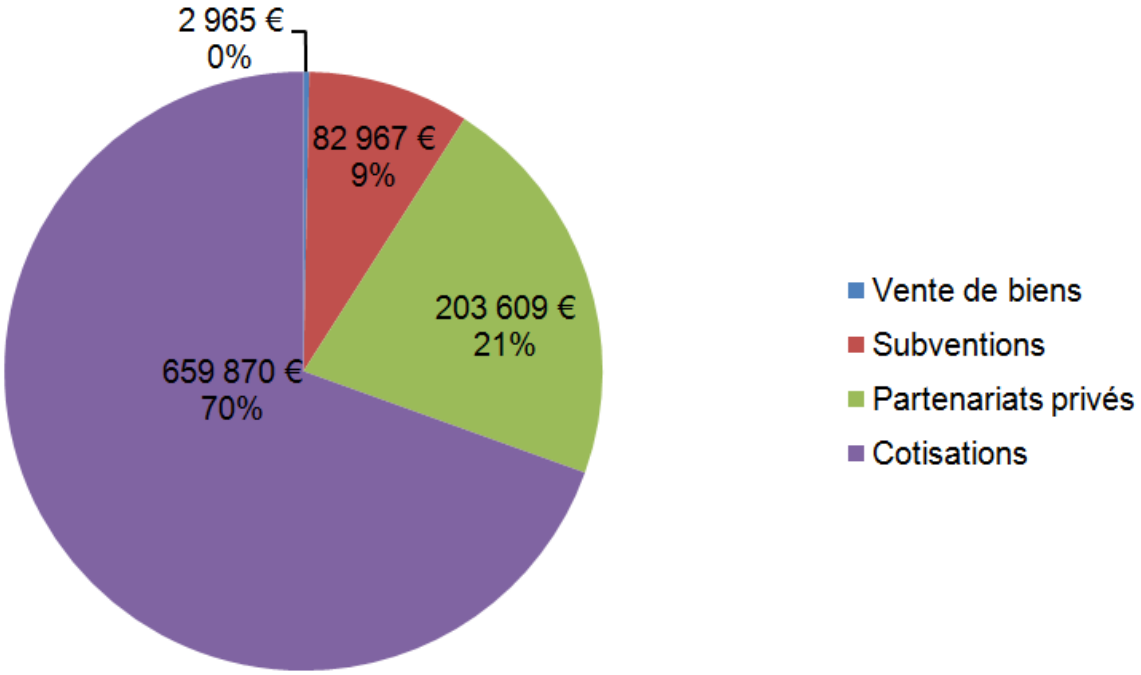

REPARTITION DES COTISATIONS 2010

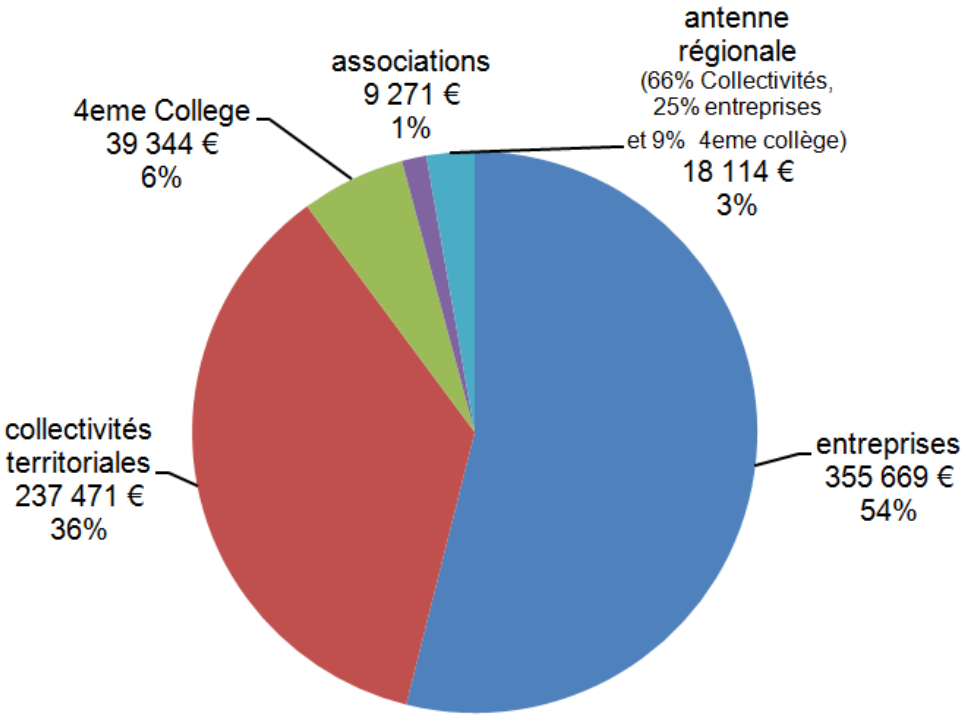

entreprises	355 669 €
collectivités territoriales	237 471 €
4eme College	39 344 €
associations	9 271 €
antenne régionale	18 114 €
TOTAL	**659 870 €**

CHARGES 2010

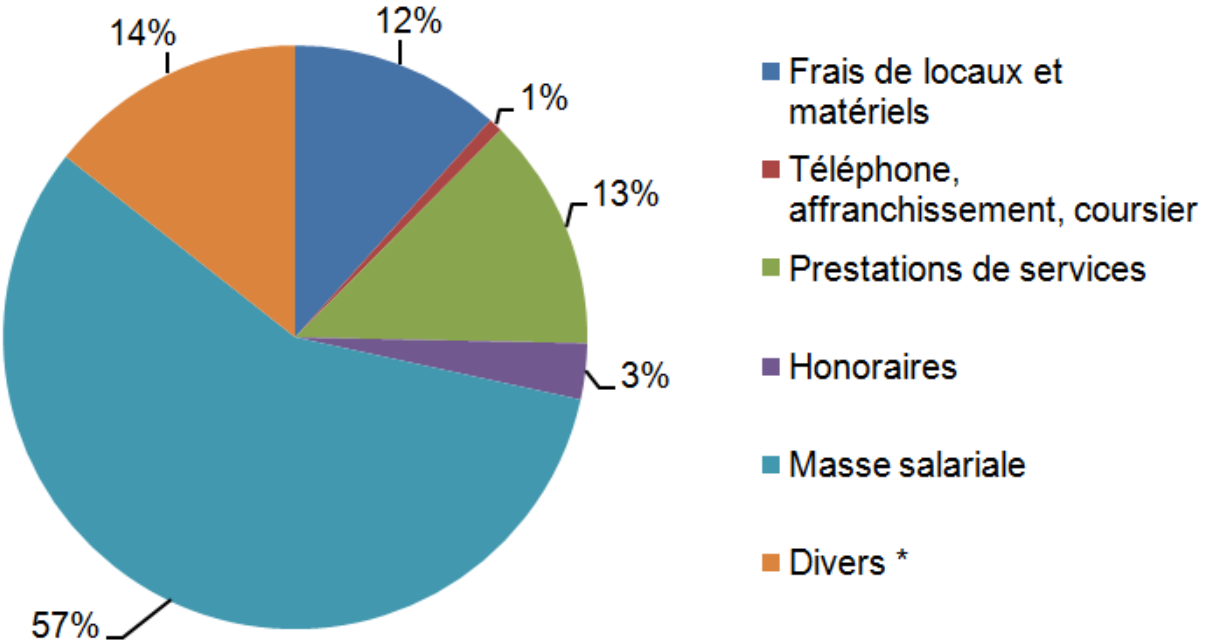

Frais de locaux et matériels	118 278 €
Téléphone, affranchissement, coursier	7 903 €
Prestations de services	130 941 €
Honoraires	31 581 €
Masse salariale	580 918 €
Divers *	145 951 €
TOTAL	**1 015 572 €**

* : déplacements, missions, réception, frais de manifestation, séminaires et documentation, charges financières, charges exceptionnelles, dotations aux provisions, dotations aux amortissements, Impôts et taxes

	Masse salariale	comptes	Masse salariale / Comptes
2003	352 344 €	693 610 €	51%
2004	420 603 €	730 739 €	58%
2005	509 198 €	944 909 €	54%
2006	512 189 €	887 477 €	58%
2007	528 940 €	826 939 €	64%
2008	542 361 €	837 888 €	65%
2009	535 916 €	871 189 €	62%
2010	580 918 €	1 015 572 €	57%

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL

COMITE 21

COMITE FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE
132, rue de Rivoli
75001 PARIS

-=-=-=-=-=-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

-=-=-=-=-=-

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'association COMITE 21 tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de nos appréciations,*
- *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des

comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris , le 23 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes
DESTRUEL BERNADET
Représenté par Jean-Pierre WALTER

COMITE 21

COMITE FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE
132, rue de Rivoli
75001 PARIS

-=-=-=-=-=-

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

-=-=-=-=-=-

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention conclue au cours de l'exercice

Avec l'ASSOCIATION VRAIMENT DURABLE, Présidente, Madame Bettina LAVILLE et Présidente d'honneur et membre de droit du Conseil d'administration du Comité 21

Convention de prêt en date du 03 novembre 2010 à hauteur de 20.000 € dans le cadre d'un partenariat entre la société EIFFAGE et l'ASSOCIATION VRAIEMENT DURABLE et dont le remboursement est intervenu au 31 décembre 2010.

La présente convention ayant été considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Avec GDF SUEZ, administrateur du Comité 21

Convention de collaboration pour la conception et l'animation d'un processus de concertation avec les parties prenantes externes.

Entrée en vigueur du contrat le 19 mai 2009 pour une durée de 12 mois.

Montant forfaitaire d'honoraires de 25.000 € hors taxes dont appréhendés sur l'exercice à hauteur de 7.500 € hors taxes.

Avec SUEZ ENVIRONNEMENT, filiale de GDF SUEZ, administrateur du Comité 21

Convention de collaboration pour la conception et l'animation du second processus de concertation avec les parties prenantes.

Entrée en vigueur du contrat le 29 avril 2009 pour une durée de 12 mois.

Montant forfaitaire d'honoraires de 70.000 € hors taxes dont appréhendés sur l'exercice à hauteur de 31.000 € hors taxes.

Fait à Paris , le 23 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes
DESTRUEL BERNADET
Représenté par Jean-Pierre WALTER

Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org